



Marais du Quellen ©Cédric Bossard



Bruyère ciliée ©Emmanuel Holder



Animation scolaire ©Maison de la Rance



Chevaux camargais ©Cédric Bossard

Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Côtes d'Armor

Évaluation 2015-2025

Côtes d'Armor
le Département



Introduction

La politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est principalement définie par la loi du 18 juillet 1985, complétée par la loi du 2 février 1995. Elle donne aux Départements la compétence, ainsi que les moyens juridiques et financiers, pour mettre en œuvre une politique cohérente de préservation des sites, paysages et milieux naturels remarquables (articles L.142-1 et suivants du code de l'Urbanisme).

Le Département des Côtes d'Armor a mis en œuvre cette politique dès 1973 sur son territoire. Pour structurer son action, il a élaboré différents schémas ou programme d'intervention lui permettant de définir les axes et enjeux de préservation, de hiérarchiser et prioriser les sites d'importance départementale et de décliner les actions à conduire sur la durée des programmes.

Le Département s'est ainsi appuyé sur trois programmes successifs : le premier adopté au budget primitif de 1980 (orienté sur le littoral), le second présenté au budget de 1995 (confortant les sites littoraux et développant l'action sur l'intérieur du territoire) et le dernier pour la période 2015/2025.

Ce dernier schéma a fait l'objet d'une concertation préalable au sein d'ateliers thématiques territoriaux et grand public. Son évaluation a été réalisée à partir des indicateurs élaborés pour les 38 actions du schéma.

Le bilan complet des actions est présenté par enjeu stratégique et pour chaque fiche action.



Sommaire

Introduction.....	2
PARTIE 1 - Synthèse.....	5
Connaissance.....	7
Maîtrise foncière.....	8
Gestion et aménagement.....	9
Valorisation et éducation à l'environnement	10
Évaluation et gouvernance	11
PARTIE 2 - Évaluation par fiche action.....	13
État d'avancement	74
PARTIE 3 - Bilan par indicateur	79



PARTIE 1

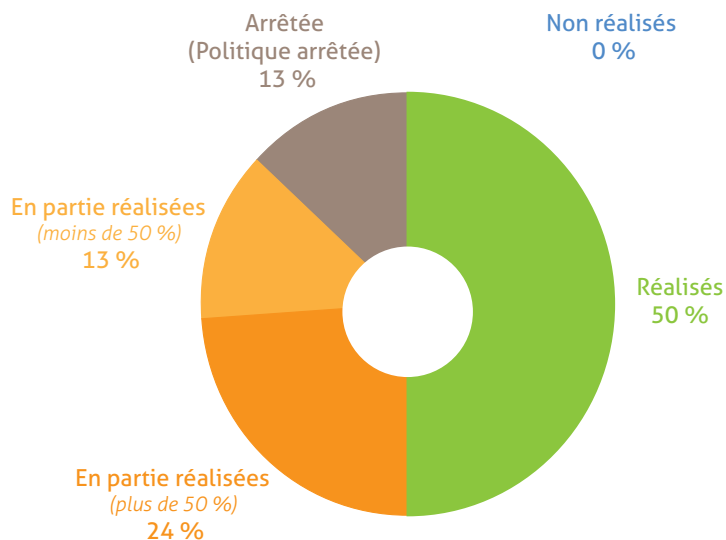
Synthèse





Connaissance

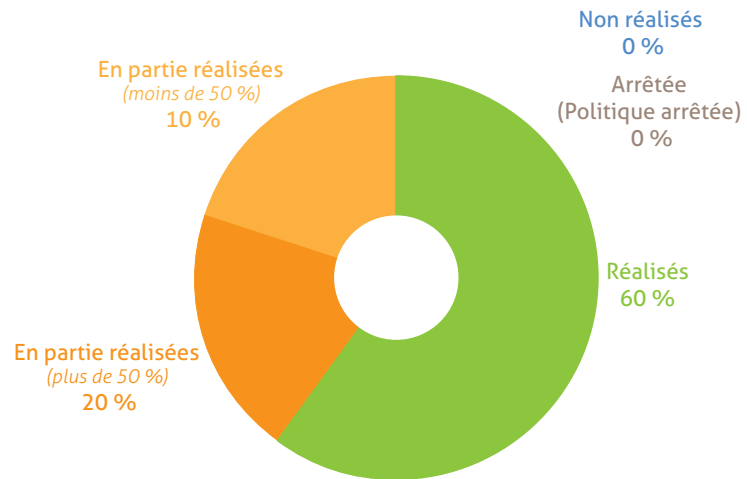
8 actions



- > Partenariats d'étude annuels qui ont permis de renforcer et d'acquérir la connaissance (habitats, flore, mammifères, invertébrés, oiseaux, fonge).
- > Stratégie d'acquisition des connaissances en lien avec les référents régionaux en cours d'élaboration pour hiérarchiser les besoins (avifaune, mammifères, espèces végétales, invertébrés...).
- Document à finaliser et poursuivre l'implication en interne sur les suivis et inventaires
- > Des cartographies de végétation réalisées sur la majorité des grands sites ENS (26/32).
- À poursuivre pour couvrir tous les sites acquis ou actualiser les cartes anciennes
- > Certains groupes encore pas ou peu étudiés (mousses et hépatiques, lichens, certains groupes invertébrés...).
- Connaissance à renforcer pour les intégrer dans l'évaluation des enjeux (plan de gestion).
- > Thèmes peu développés : changement climatique, fonctionnalité des milieux...
- À intégrer et renforcer.
- > Réalisation Atlas des Paysages des Côtes d'Armor – mise en ligne sur site Internet.
- > Arrêt du soutien aux observatoires régionaux de la biodiversité (Contrat Nature Régionaux).

Maîtrise foncière

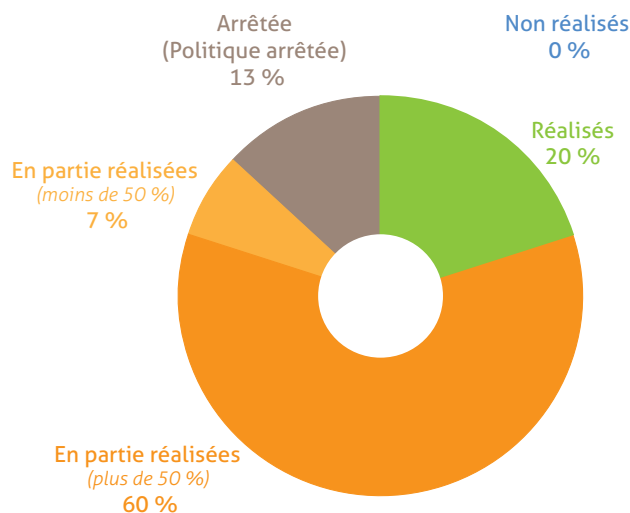
5 actions



- > 142 ha hectares acquis sur la période 2015-2025, en dessous de l'objectif de 50 ha d'acquisition par an. Un grand site cependant acquis (La Corbinière des landes - Gomené). Acquisitions par opportunité sans démarchage actif sur les secteurs à forts enjeux.
 - Démarchage actif (« dents creuses foncières ») à initier sur les sites à forts enjeux de conservation.
- > Zones de préemption créées ou étendues aussi bien sur le littoral (en lien avec le Conservatoire du littoral) que sur l'intérieur (landes et milieux ouverts) : 1 029 ha sur le littoral et 928 ha sur l'intérieur.
- > Déclinaison d'une stratégie d'intervention foncière sur les communes littorales et bonne complémentarité des interventions entre le Conservatoire du littoral et le Département. Mais pas de stratégie d'intervention foncière déclinée sur l'intérieur du département.
 - Stratégie foncière à construire en lien avec les EPCI sur l'intérieur et actualisation de la stratégie d'intervention littorale.
- > Mise en place de conventions de gestion sur des sites naturels privés (285 ha) à très forts enjeux de conservation notamment sur les landes de Liscuis à Bon repos sur Blavet.
- > Labellisation ENS de sites (305 ha) (Réserves Naturelles Régionales de Plounérin, Lan Bern et de la Poterie), à fort enjeu régional.

Gestion et aménagement

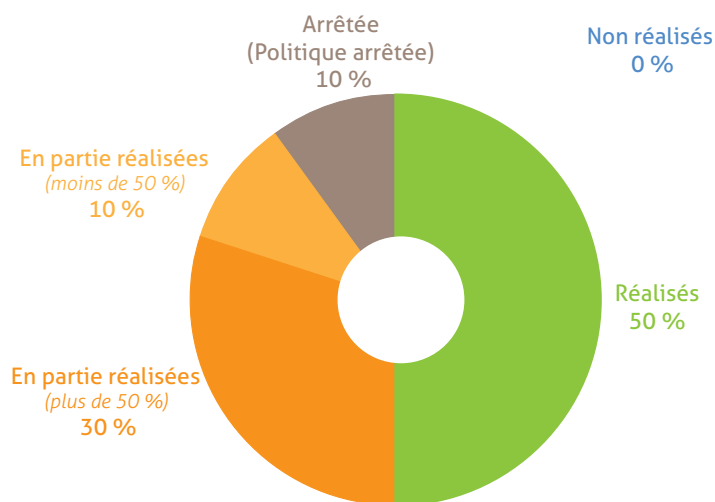
15
actions



- > Élaboration des plans de gestion (et plan d'aménagement forestier) : 19 plans réalisés et 8 cours. pour décliner les enjeux de préservation et les actions de gestion/conservation prioritaires sur les sites.
 - 19 plans seront à élaborer dont 5 à réviser.
- > Gestion conservatoire des sites via des contrats d'entretien et poursuite de la gestion éco-pastorale présente sur 8 grands sites ENS (régie et éleveurs).
- > Mise en œuvre de travaux de restauration importants sur les milieux à fort enjeux de préservation (Locarn, Saint-Maudez, Liscuis, Erquy, Avaugour...).
- > Accueil du public : plusieurs sites aménagés ou réaménagés, dont le marais du Quellen, mais également les Hopitaux à Erquy, Beffou, et la pointe du Yaudet, pour permettre la découverte des sites en protégeant les milieux.
 - Suivi des équipements à améliorer et réflexion sur le niveau d'aménagement des sites.
- > Suivi régulier de la fréquentation sur les ENS, avec un parc de compteurs revu.
 - Analyse de l'évolution de la fréquentation entre tous les sites est à affiner pour apprécier l'évolution de la fréquentation sur plusieurs années.
- > Encadrement et accompagnement des manifestations et des usages sur les sites naturels en lien avec une augmentation de la fréquentation et de la demande de nature, en partenariat avec les acteurs de la protection de l'environnement.
- > L'ensemble des sites sont couverts par des conventions de chasse.
 - Mise en place de la pratique de la traque-affût (Beffou) pour atteindre un équilibre sylvo-cynégétique.
 - Réflexion et harmonisation des modalités et espèces chassables.
- > Soutien des projets de valorisation du patrimoine naturel d'ampleur régionale ou nationale : Label Grand site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel en 2019, classement du Parc Naturel Régional Rance Côte d'Émeraude en 2024 et création/ extension des Réserves Naturelles Régionales / Nationales.

Valorisation et éducation à l'environnement

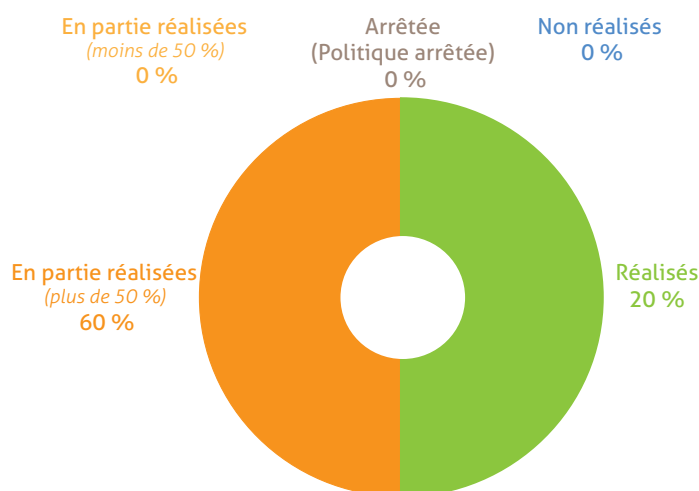
6 actions



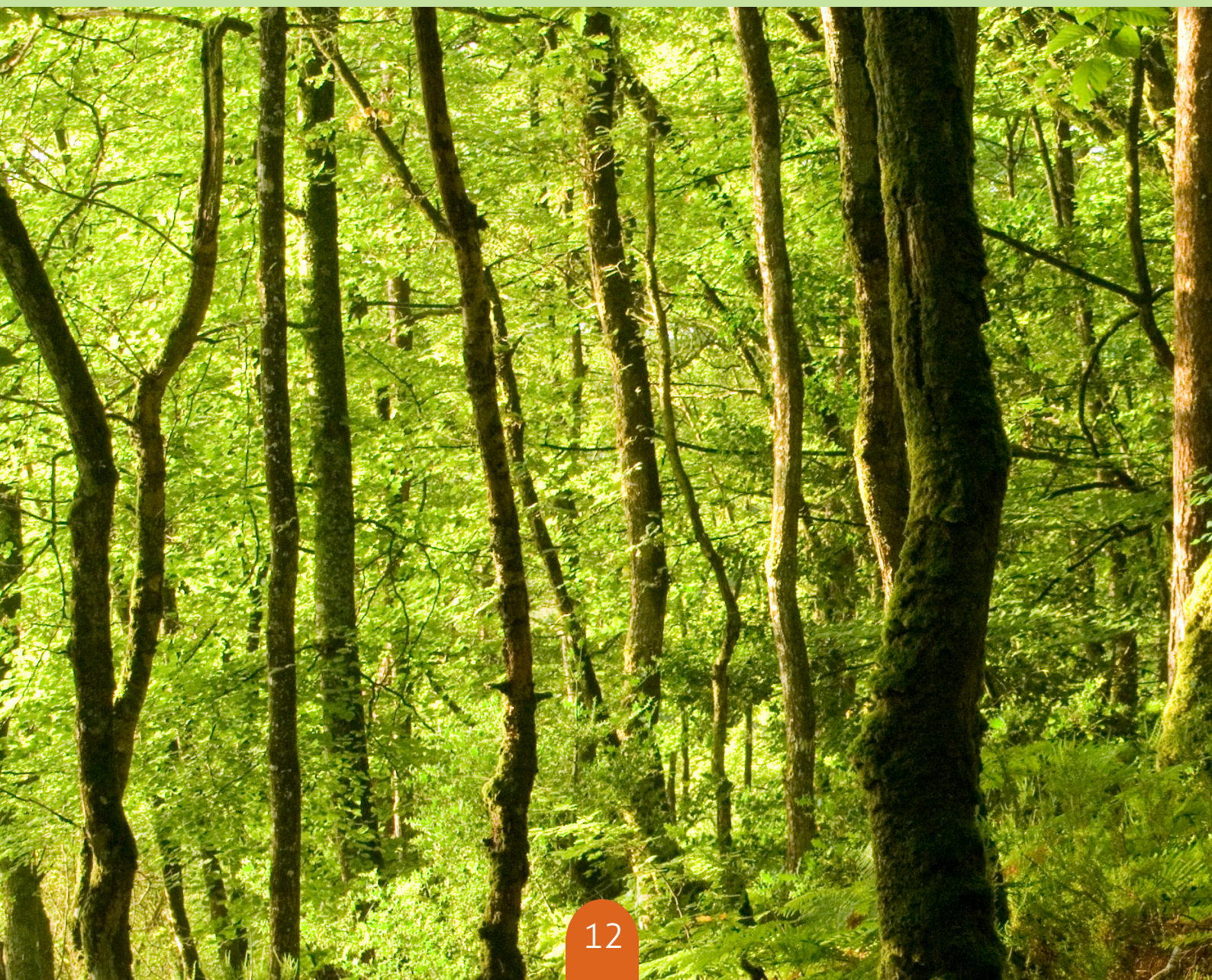
- > Développement des outils communication (site Internet CD22 et CAD, dépliants, signalétique routière) et valorisation des sites par la création de boucles de randonnées, signalétique, sentiers d'interprétation (Sentier de Job, Yaudet).
- Réflexion à poursuivre sur la dématérialisation pour faciliter l'accès à l'information.
- > Nouvelle interface internet sur le site du Département (carte interactive, informations sur la biodiversité en Côtes d'Armor et les sites naturels).
 - Actualisation à prévoir régulièrement.
- > Promotion via CAD, participation aux festivals et événementiels (Festival Armor Nature, Fête de la forêt 2025,...) mais arrêt des aides aux animations sur les sites naturels.
 - Relancer un événementiel ou une action autour des espaces naturels (journée ENS, Fête de la forêt).
- > Soutien et accompagnement des Maisons nature (aides au fonctionnement et aux emplois associatifs – animation du réseau).
 - Valoriser et renforcer le réseau en lien avec les politiques publiques départementales en matière d'éducation à l'environnement sur les territoires.
- > Appel à Projet « Classe Eau Biodiversité – Collège » - 8^e édition en 2025-26 (4718 collégiens /191 classes) renforçant la transversalité des services.
- > Signature de la Charte Régionale d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, et participation au Comité Stratégique EEDD, autour des thématiques portées au niveau régional : les bienfaits de la nature sur la santé, l'École du dehors, l'importance des séjours avec nuitées.

Évaluation et gouvernance

4 actions

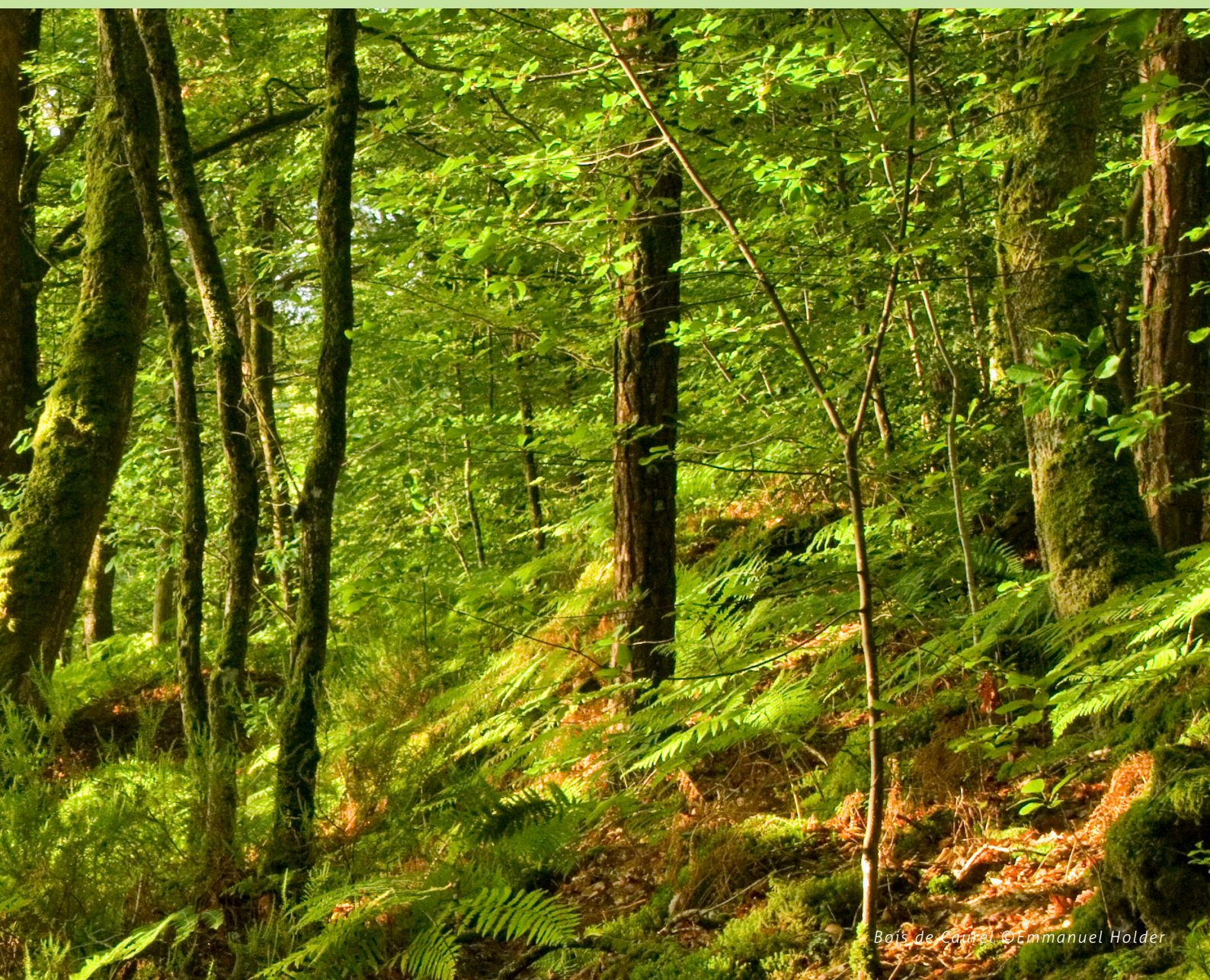


- > Actualisation et développement du SIG Espaces Naturels : données aménagements de site, foncier, habitats naturels, zones de préemption, unités de gestion, réseau voies et dessertes SDIS...
Finalisation de l'actualisation des « zones de préemption historiques » à poursuivre.
- > Évaluation du schéma ENS réalisé (en régie) : fiches d'évaluation par action, mise à jour des indicateurs, bilan et proposition d'actions déclinés.
- > Participation du Département aux travaux d'ampleur régionale : élaboration de la stratégie régionale biodiversité, co-organisation des Ateliers de la Biodiversité avec l'Agence Bretonne de la Biodiversité, intégration aux groupes de travail thématiques notamment pour la rédaction du Guide des manifestations en milieu naturel.
- > Travail en transversalité initié avec les autres directions départementales : Biodiversité et routes départementales, Biodiversité et Bâtiments, Sport Nature.
- > Avis rendu au titre des espaces naturels sur les projets de révision ou d'élaboration des documents d'urbanisme et projets d'aménagement.
- > Participation aux Comités de Pilotage Natura 2000, aux Conseils scientifiques et aux Comités consultatifs des RNR.
- > Accompagnement des Atlas de la Biodiversité Intercommunale (Dinan Agglomération) et du comité régional des financeurs.



PARTIE 2

Évaluation par fiche action





Connaissance



AXE STRATÉGIQUE

Améliorer l'expertise afin de renforcer notre capacité à protéger les espaces naturels

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Renforcer la connaissance sur les espaces naturels sensibles

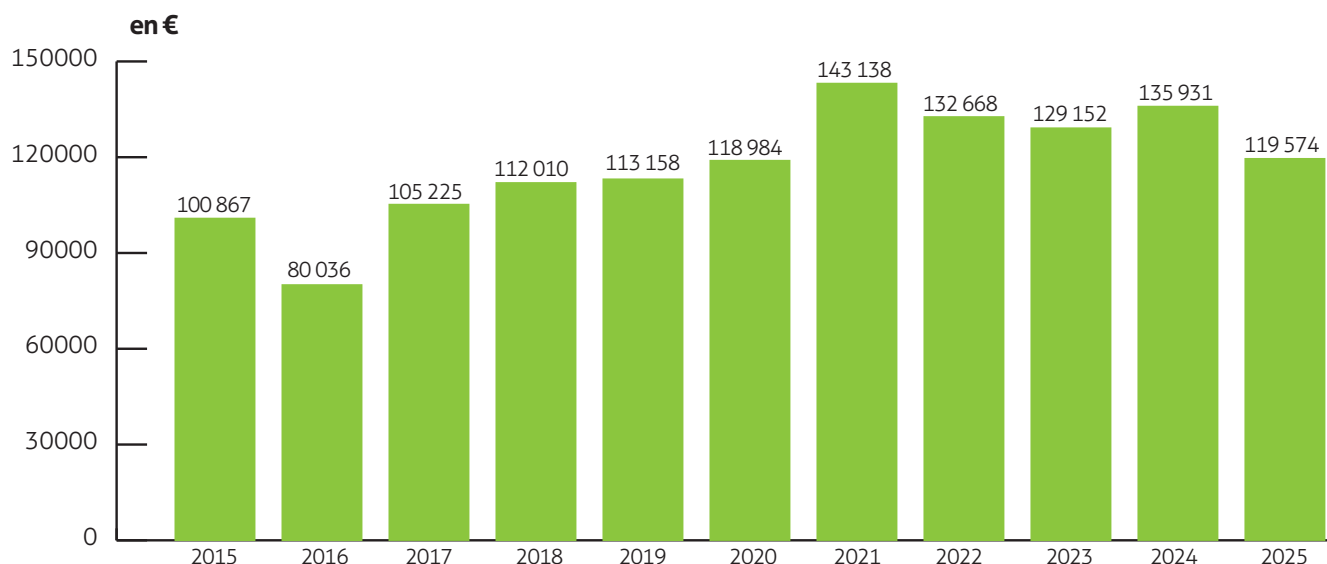
Action n°1

Réaliser des diagnostics écologiques sur les ENS



Indicateurs

- Nombre d'hectares cartographiés (habitats de végétation) /superficie totale ENS : 2 200 ha cartographiés et 1 100 ha à cartographier, ajuster ou réviser.
- Nombre de grands sites couverts par une cartographie de végétation /nbre total de sites ENS nécessitant une cartographie de végétation : 27 sites majeurs cartographiés sur 32 ; 20 sites dont la cartographie est à réaliser, réviser ou ajuster.
- Nombre de sites ayant une bonne connaissance acquise /nbre total de sites : 26 sur 56 sites.
- Nombre de sites ayant une connaissance à renforcer /nbre total de sites
 - nombre de sites nécessitant un effort important de connaissance à réaliser : 5 sur 56
 - nombre de sites nécessitant un effort complémentaire de connaissance à réaliser : 21 sur 56.
- Montant alloué annuellement à la connaissance depuis 10 ans :



Bilan

- **Cartographie de végétation :**
 - Les sites ENS sont dotés progressivement de cartographie de végétation (ces cartographies restent indispensables pour élaborer les documents cadre de gestion sur tous les sites). L'effort s'est porté en priorité sur les sites ENS majeurs (en termes de surface et d'intérêt écologique), où les enjeux de conservation sont élevés.
- **Connaissance générale des sites**
 - Effort maintenu et régulier pour assurer un niveau de connaissance satisfaisant sur les sites ENS. Bonne couverture.
 - Quelques grands sites ENS sont cependant à réactualiser en termes de connaissance.
 - Entre 2,5 % à 3 % de la taxe d'aménagement consacré à la connaissance (moyenne de la Taxe d'Aménagement annuelle : 6 millions d'euros annuels).
 - La pérennité des partenariats engagés (associations régionales / universités) sur plusieurs années a permis d'avoir une connaissance accrue des ENS ces dernières années.
 - Des compléments à avoir sur des groupes spécifiques en lien avec les enjeux régionaux et nationaux : invertébrés, disparition des insectes pollinisateurs, changements globaux climatiques, mousses. Connaissance à développer sur le fonctionnement des écosystèmes, sur l'état de conservation des milieux remarquables ou des populations d'espèces en régression.

Action n°1

Réaliser des diagnostics écologiques sur les ENS

Perspectives

- L'effort est à poursuivre pour doter en fonction des enjeux de préservation, l'ensemble des ENS d'un « socle commun » de connaissance : cartographie de végétation, étude de diagnostic initial sur l'avifaune, les mammifères, les reptiles-amphibiens, les invertébrés, la flore. Ces données restent indispensables pour élaborer les documents de gestion.
- Actualisation régulière de la base de données cartographique des habitats ENS et ajustement des cahiers des charges études notamment avec le Conservatoire Botanique National de Brest. (CBNB).
- Consolider un document cadre portant sur la stratégie d'acquisition des connaissances des ENS priorisant les espèces/habitats naturels à suivre et la fréquence des suivis à réaliser en fonction des moyens humains et financiers.
- Initier une réflexion sur les pressions du changement climatique sur les espèces et les habitats : quelles sont les espèces les plus sensibles au changement climatique, quelle stratégie de conservation et d'acquisition foncière, quelle synergie entre les acteurs à l'échelle régionale pour mutualiser la connaissance et les actions à conduire ?

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Sollicitation de l'ingénieur écologue.
- Temps important à consacrer annuellement pour l'élaboration et le suivi des programmes d'études (13 conventions annuelles d'objectifs élaborées).

AXE STRATÉGIQUE

Améliorer l'expertise afin de renforcer notre capacité à protéger les espaces naturels

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Renforcer la connaissance sur les espaces naturels sensibles

Action n°2

Évaluer l'état de conservation des sites naturels départementaux



Indicateurs

- État d'avancement/engagement des suivis scientifiques (espèces ou habitats naturels remarquables) à réaliser
9 sites avec un suivi Habitats, Faune ou Flore régulier réalisé 😊
2 sites nécessitant un effort important à réaliser.
- Nombre de suivis d'espèces ou d'habitats réalisés sur site : 18 réalisés sur les ENS. 😊
- Nombre de suivis d'espèces ou d'habitats à réaliser : 11 suivis à mettre en œuvre.
- Nombre de suivis scientifiques de pâturage mis en œuvre ou à mettre en œuvre : 8 suivis de végétation (dont pâturage) à mettre en œuvre.

Bilan

1. Suivis réguliers mis en œuvre sur les ENS, en particulier sur les espèces à fort enjeux de conservation afin d'évaluer les mesures de gestion mises en œuvre.
Ces suivis permettent d'évaluer les mesures de gestion mises en œuvre.
Vigilance toutefois pour étendre ces suivis à l'ensemble des espèces ou habitats remarquables présents sur les sites, aux nouveaux groupes pour lesquels des enjeux de conservation se dégagent (mousses, hépatiques, Invertébrés) ou pour des espèces à suivre plus régulièrement (avifaune inféodée à certains milieux spécifiques. Ex : landes).
2. Effort est à réaliser sur le suivi du pâturage et à poursuivre sur les milieux sensibles à forte fréquentation (altérations des landes, pelouses littorales, dunes...), les milieux ouverts dynamiques (qui évoluent rapidement. Ex : prairies) et l'évolution du bois mort ou sénescant en forêt.
3. Budget consacré à ces suivis en baisse ces dernières années en lien avec le budget fonctionnement.

Perspectives

- Construction d'une stratégie de suivi sur l'ensemble des sites du département à 10 ans en lien avec les organismes régionaux spécialisés (GRETIA, GEOCA, GMB, BV, SGMB, CBNB) définissant les espèces prioritaires à suivre et la fréquence des suivis.
- Participation à l'évaluation (en interne) des actions de gestion menées par le service.
- Suivi de l'état de conservation des espèces ou des habitats à forts enjeux de conservation (ex : protocole commun et harmonisé de suivi sur les sites départementaux).

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Sollicitation de l'ingénieur écologue et des techniciens espaces naturels.

AXE STRATÉGIQUE

Améliorer l'expertise afin de renforcer notre capacité à protéger les espaces naturels

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité à l'échelle départementale

Action n°3

Poursuivre et actualiser l'inventaire des sites naturels remarquables hors ENS

**Indicateurs**

- Nombre de sites expertisés par an par le CBNB depuis 2015 : 48 dont 17 hors ENS

Année	Études du CBNB		Total études hors ENS
2015	• Coteau Ville Berneuf • Bois de Kerjean (Montagnes noires)	• Étang de Mézouet (Glomel)	3
2016	• Chaos de Toulgoullic/retenue du Blavet (ENS) • Pointe du Yaudet (ENS)	• Carrière de Kerléo (ENS) • Fosse Eyraud (ENS)	0
2017	• Landes de St-Michel (ENS) • Bois de Caurel • Kastel Erek (ENS)	• Forêt de Beffou (ENS) • Sables d'Or (ENS)	1
2018	• Landes de Kerlouët (ENS) • Landes de St-Michel (ENS) • Falaises de Trédrez Locquémeau (ENS)	• Marais du Quellen (ENS) • Bois de Coat Liou • ZP Bulat-Pestivien	2
2019	• Landes de Kerlouët/Landes de St-Maudez (ENS) • Bois des Mauriers (ENS) • Tour de Kerroc'h (ENS) • Pointe de Guilben (ENS)	• Plateau du Rohou (ENS) • Roche aux Oiseaux (ENS) • Château de la Hunaudaye	1
2020	• Bois d'Alès • Coteau de l'Arguenon • Bois du Rouget	• Pointe de l'Armorique (ENS) • Landes de l'Argoat (Callac)/ 7 sites	9
2021	• Bois de Keramelin (Beffou)		0
2022/2023	• ZP du Yar et du Roscouët • Landes de Locarn (ENS)	• Site de Quelfénec (ENS) • Bon abri (ENS)	1
2023	• Le Quiou (ENS) • Bois de Keroual et Kergrist (ENS) • La Corbinière des landes / Goméné (ENS)		0
2024	• Marais de Trestel et du Quellen (ENS)	• Pointe de la Houssaye (ENS)	0
2025	• Villa gallo-romaine du Quiou (ENS)	• Bois des Mauriers	0

Bilan

- Effort financier consacré chaque année aux diagnostics (intérêt écologique, état de conservation des sites) sur les sites ENS mal connus mais également sur les sites remarquables du territoire susceptibles d'intégrer à termes le réseau d'ENS.
- Participation financière du Département à la 1^{re} cartographie régionale des habitats naturels (CBNB) avec les autres départements, la Région et la DREAL.

Action n°3

Poursuivre et actualiser l'inventaire des sites naturels remarquables hors ENS

Perspectives

- L'effort de connaissance reste à poursuivre et renforcer en particulier sur les zones de préemption mal connues, les Espaces Naturels Sensibles peu connus et sur les autres espaces naturels remarquables du territoire costarmoricains inconnus des inventaires. Ce dernier point est en particulier important pour alimenter la bonne prise en compte des sites naturels dans les documents d'urbanisme (PLUI, SCOT), ainsi que les ABI et les ABC.
- Une actualisation est à faire régulièrement sur les sites ENS (tous les 10 ou 15 ans).

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

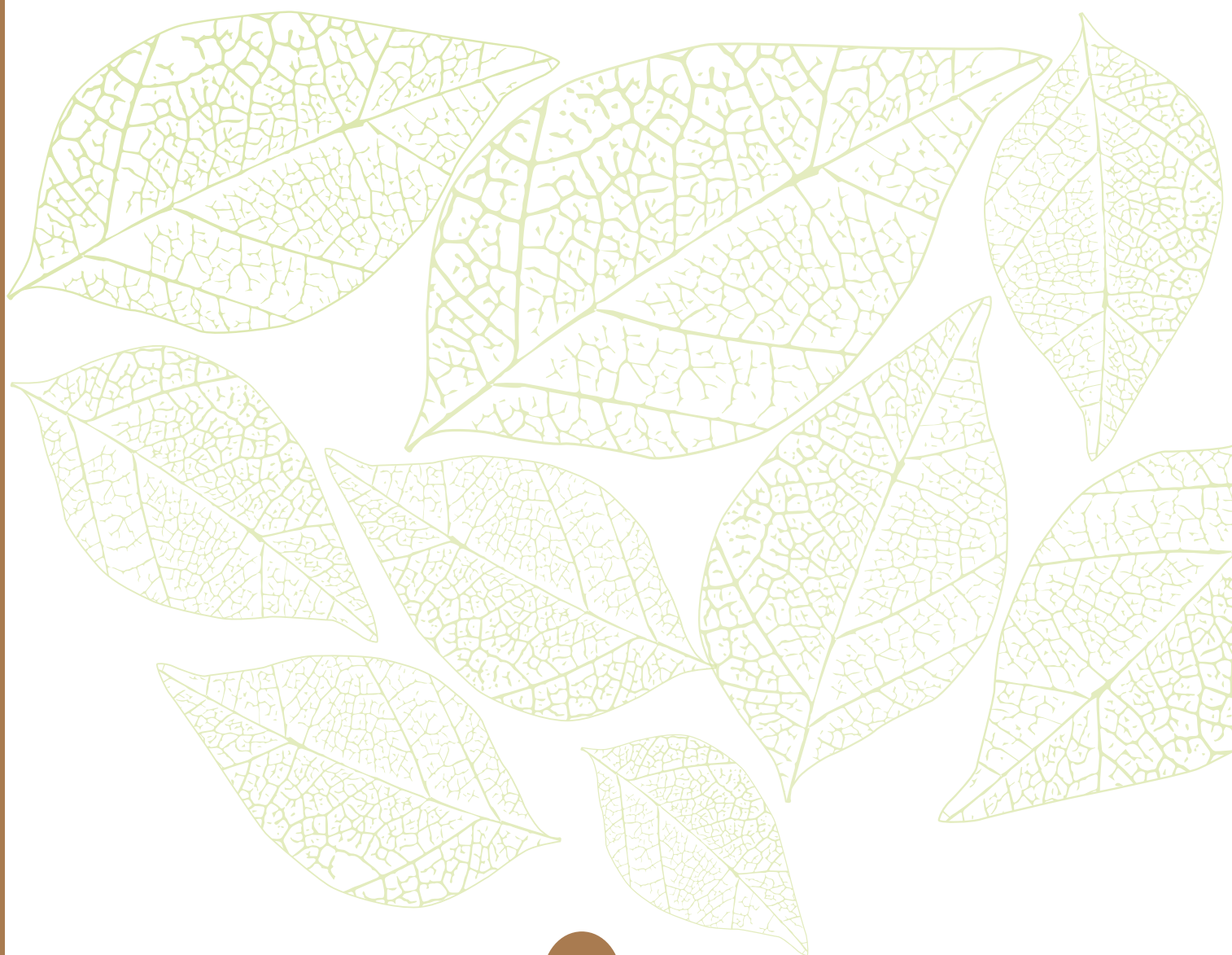
En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Suivis confiés à des partenariats extérieurs notamment CBNB en lien avec l'ingénieur écologue.



AXE STRATÉGIQUE

Améliorer l'expertise afin de renforcer notre capacité à protéger les espaces naturels

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité à l'échelle départementale

Action n°4

Améliorer la connaissance sur les habitats et les espèces prioritaires du département

**Indicateurs**

- Nombre de synthèses par groupe réalisées et mise en ligne : 7 synthèses.
- Nombre de contrats nature thématiques, observatoires régionaux de la biodiversité et assimilés soutenus depuis 2015 : 9
 - Contrat Nature Étang de la vieille rivière (DICO) 2012/2015
 - Cartographie régionale de végétation (CBNB) 2017/2019
 - Observatoire des chauves-souris (GMB) 2017/2019
 - Observatoire des mammifères (GMB) 2017/2023
 - Contrat nature micromammifères de Bretagne 2017/2019
 - Contrat Nature Invertébrés des forêts bretonnes 2013/2016
 - Pollinisateurs sauvages de Bretagne (Gretia) 2019/2021
 - Observatoire Régional de l'avifaune 2015/2020
 - Observatoire Herpétologique (Bretagne Vivante) 2021/2022.
- Montant annuel alloué aux contrats nature depuis 2015 :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant	26 463 €	18 833 €	20 833 €	23 833 €	23 833 €	0,00 €	10 100 €	0,00 €	Arrêt des contrats nature

Bilan

- 7 synthèses réalisées et mises en ligne sur le site internet (champignons/ invertébrés/ poissons/ mammifères/ oiseaux/ géologie/ amphibiens).
 - Cofinancement de l'OROM depuis sa création et de l'observatoire régional avifaune en 2018.
 - Amélioration de la connaissance de la muette perlière sur le territoire départemental en 2018.
 - Cofinancement de l'Observatoire des Mammifères depuis sa création.
 - Pas de cofinancement de l'Observatoire des Invertébrés mais contribution du Département par les études réalisées sur les ENS.
- Arrêt de l'accompagnement des Contrats Nature régionaux en 2023.**
- Cofinancement à l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) depuis 2023 – 4 200 € /an.

Perspectives

- Poursuite de la participation à l'OEB et ponctuellement sur des projets à enjeux régionaux et départementaux.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Ingénieur écologue dans le cadre de l'élaboration et du suivi des conventions annuelles d'objectifs.

AXE STRATÉGIQUE

Améliorer l'expertise afin de renforcer notre capacité à protéger les espaces naturels

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité à l'échelle départementale

Action n°5

Poursuivre les partenariats avec les acteurs associatifs et scientifiques de la protection de la nature



Indicateurs

- Nombre de conventions CPO passées annuellement et diversité des thèmes (groupes faunistiques et floristiques) : 124

Structures	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CBNB (flore et végétation)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
GRETIA (invertébrés)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
GMB (mammifères)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
GEOCA (avifaune)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
SGMB (géologie)	X		X		X	X	X	X	X	X	X
BV (avifaune et mammifères)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
LPO (avifaune)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AMV (biodiversité)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
UBO (flore et végétation)	X		X		X		X		X		
Fédération de chasse (reptiles, avifaune)			X	X	X	X	X	X	X	X	X
CNPF (gestion forestière et grand gibier)			X	X	X	X	X	X	X	X	X
INRA (espèces à risque sanitaire)				X	X						
Société Mycologique des Côtes d'Armor (champignons)					X	X	X	X	X	X	X
Université de Nantes CNRS (géomorphologie)		X	X	X	X						
Comité d'Études des Milieux à Ouessant (CEMO)										X	
Observatoire de l'Environnement Bretagne (OEB)										X	X
Amikiro						X	X				
Total	9	8	12	10	14	12	13	11	11	12	12

- Montant (évolution des sommes consacrées depuis 2010) : voir fiche action 1.

Bilan

- Les structures expertes à l'échelle régionale (associations, CBNB et Universités) ont amélioré la connaissance des ENS de manière significative pour obtenir un état initial (ex : invertébrés, avifaune, mammifères, flore).

Action n°5

Poursuivre les partenariats avec les acteurs associatifs
et scientifiques de la protection de la nature

Perspectives

1. Nécessité de poursuivre les suivis en intégrant également des protocoles communs à tous les gestionnaires de sites naturels. Cette démarche doit permettre à terme de comparer les données entre sites protégés, notamment en fonction des problématiques régionales communes aux autres sites.
2. Élargissement progressif de la connaissance sur des thèmes en lien avec la biodiversité encore non étudiée sur les sites espaces naturels (Mousses, Fonctionnalité des milieux naturels...).
3. Effort de connaissance reste cependant à poursuivre, car les inventaires initiaux n'ont pas été passés sur certains sites. Cette démarche sera également à étendre aux sites de plus petite surface, aux propriétés forestières et autres sites naturels départementaux (ex : bois d'Ales à la Roche-Jagu, ...).
4. Poursuite de l'amélioration de connaissance sur la nature ordinaire hors ENS.
5. La stratégie relative à la connaissance devra également intégrer cette démarche de suivis standardisés à l'échelle régionale et mieux prendre en compte de la nature ordinaire, notamment dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (PLUI, SCOT, atlas de la biodiversité intercommunale...) et dégager des priorités en terme de groupes à inventorier sur les sites ENS.

Niveau de réalisation
de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Ingénieur écologue dans le cadre de l'élaboration et du suivi des conventions annuelles d'objectifs.

AXE STRATÉGIQUE

Améliorer l'expertise afin de renforcer notre capacité à protéger les espaces naturels

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité à l'échelle départementale

Action n°6

Réaliser un atlas des paysages des Côtes d'Armor



Indicateurs

- Réalisation de l'Atlas sous maîtrise d'ouvrage Département et mise en ligne.
- 250 000 € TTC : avec cofinancement Europe (100 000 €), État (50 000 €) et Région (40 000 €).

Bilan

- Engagé en 2019, l'Atlas des paysages, dont la réalisation a été confiée à l'agence Follea Gautier, a été finalisé en 2022, et est disponible en ligne sur un site dédié.
- Cet ouvrage numérique complet est riche en photos, cartes et blocs diagramme, complété par des vidéos d'ambiance et de personnes ressources.
- Valorisation et promotion de l'Atlas :
 - Réalisation d'une exposition, présentée lors du Festival Narur'Armor et Terralies
 - Édition d'une plaquette diffusée à l'ensemble des communes et intercommunalités
 - Promotion auprès des Maisons Nature.

Perspectives

Dans le diagnostic :

- Prise en compte de la diversité des paysages (en particulier concernant l'écologie du paysage).
- Prise en compte de la dynamique et de l'évolution des paysages pour une meilleure compréhension de l'évolution des territoires (naturelle, anthropique).

Dans les propositions :

- Recommandations par unité de paysage pour conserver l'identité propre à chaque territoire utile pour l'accompagnement des projets d'aménagement, des documents d'urbanisme.
- Poursuivre le porté à connaissance de l'outil auprès des différentes instances (collectivités, associations...) mais également du grand public et des professionnels de l'aménagement du territoire.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Cheffe de service dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges et le responsable de la cellule randonnée pour le suivi du projet.

AXE STRATÉGIQUE

Améliorer l'expertise afin de renforcer notre capacité à protéger les espaces naturels

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité à l'échelle départementale

Action n°7

Contribuer à la gestion des espèces invasives, exotiques ou à problème sanitaire

**Indicateurs**

- Nombre de fiches réalisées par espèce définissant les modalités d'intervention sur les sites ENS départementaux : 2
 - fiche frelon asiatique
 - fiche processionnaire du pin.
- Somme consacrée à la gestion des espèces invasives ou exogènes : 100 000 € sur 10 ans.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chenille processionnaire		16 084	6 671	15 000	9 000	3 500	3 500	3 500	8 000	3 500	6 500
Laurier Palme				5 040							
Renouée du Japon	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Cotoneaster , herbe de la pampa, Érable sycomore	500	500	500	500	500					1 000	
Frelon asiatique										150	
Sénéçon du cap						1 620	1 620	1 620	1 200	1 200	1 200
Balsamine de l'Himalaya										790	7 900
Total en €	1 500	17 584	8 171	21 540	10 500	6 120	6 120	6 120	10 200	7 640	9 490

Bilan

- Des actions menées individuellement sur les sites mais sans stratégie globale à l'échelle des espaces naturels départementaux et de la collectivité.
- Des actions également réalisées sur d'autres espèces exogènes à fort pouvoir de dissémination (ex : pin sur lande, séneçon du Cap sur dunes de Bon Abri, Balsamine de l'Himalaya sur le Léguer), ainsi que sur des espèces à enjeux sanitaires importants (chenille processionnaire du pin), sur des milieux à forts enjeux de conservation (landes) ou à forte fréquentation (ex : cap d'Erquy).
- Réalisation et mise en œuvre d'une gestion différenciée de gestion des boisements de pins sur les landes.
- Réalisation et mise en ligne sur le site internet de fiches de synthèse (état des lieux, écologie de l'espèce, moyens de lutte harmonisés, vigilance pour le public) sur deux espèces à forts enjeux sanitaires (processionnaire du pin et frelon asiatique).

Perspectives

- Actualiser la liste des espèces invasives présentes sur les ENS, pour lesquelles une définition harmonisée et commune des actions à mener est nécessaire.
- Mise à jour du SIG (stations d'espèces végétales invasives) pour les ENS.
- Harmoniser les méthodes de lutte ou d'éradication au sein du service, et plus largement du Département dans le cadre de la Stratégie Biodiversité en lien avec les autres partenaires (ARS, Région).
- Informer et communiquer auprès du public sur les méthodes de contrôle et de lutte.
- Développer les chantiers d'arrachage (séneçon, cinéraire, ...), y compris sous forme de chantiers participatifs
- Opérer un suivi régulier des stations traitées – mise en place d'une veille sur l'évolution et la progression des espèces.
- Poursuite des actions sur les espèces exogènes à fort pouvoir de dissémination sur les milieux naturels (ex : pin sur lande, érable sycomore dans les chênaies hêtraies et frênaies, herbe de la pampa sur landes et marais).
- Identifier des référents au sein des directions opérationnelles.

Action n°7

Contribuer à la gestion des espèces invasives,
exotiques ou à problème sanitaire

Niveau de réalisation de l'action	Non débutée	Initiée	Engagée	En bonne voie	Terminée	Arrêtée
--------------------------------------	-------------	---------	---------	---------------	----------	---------

Moyens humains

- Entreprises dans le cadre des CEG ou programme de restauration.
- Agents techniques du service patrimoine naturel.



AXE STRATÉGIQUE

Améliorer l'expertise afin de renforcer notre capacité à protéger les espaces naturels

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité à l'échelle départementale

Action n°8

Améliorer et diffuser la connaissance sur le patrimoine géologique

**Indicateurs**

- Nombre de fiches géologiques réalisées sur les sites/ au nombre de sites géologiques à valoriser pour le public :
 - 7 fiches géologiques réalisées (4 mises en ligne sur le site internet) : pointe de la Heussaye, vallée des Traouïero, Pointe de Guilben, carrière de Kerléo, Quelfennec, pointe du Yaudet et Corbinière des landes.
- Nombre de sites aménagés pour la pédagogie sur la géologie / par rapport au nombre de sites à aménager pour la géologie :
 - un sentier pédagogique à thématique géologique sur les Faluns du Quiou
 - un panneau d'information sur Guilben
 - un sentier d'interprétation sur le grès et les carrières au Cap d'Erquy traitant notamment de géologie.
- Une synthèse départementale sur la géologie mise en ligne sur le site internet départemental.
- Sommes consacrées depuis 2015 : 17 773 € (subvention Société Géologique et Minéralogique de Bretagne).

Bilan

- Démarche engagée avec la SGMB sur plusieurs sites avec mise en valeur des sites présentant un intérêt géologique avéré.
- Soutien de la Maison Nature des Faluns, dont la thématique est axée sur le patrimoine notamment géologique.

Perspectives

- Poursuite de la reconnaissance du patrimoine géologique au même titre que le patrimoine biologique.
- Valorisation sur site à poursuivre : carrière de Kerléo à Trébeurden, Pointe de la Houssaye à Erquy.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Partenaire extérieur : SGMB.
- Agents : Ingénieur écologue, technicien ENS en charge de la valorisation.

Maîtrise foncière et d'usages



AXE STRATÉGIQUE

Assurer à long terme la préservation des sites naturels majeurs du département (sites ENS et d'autres sites d'intérêt départemental)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Conforter les réseaux d'espaces naturels sensibles par l'acquisition d'espaces naturels remarquables

Action n°9**Définir un schéma d'intervention foncière****Indicateurs**

- Surfaces acquises par entre 2015 et 2025

Année	Surfaces totales acquises	Nombre de sites concernés par une acquisition	Montant
2015	13,7 ha	Avaugour (21 755 m²) - Yaudet (1 744 m²) - Vallée du Léguer (4 815 m²) - Vallée du Gouët (8 120 m²) - Baie de la Fresnaye (95 181 m²) - Erquy (6 085 m²)	45 000 €
2016	2,6 ha	Vallée du Léguer (9 480 m²) - Vallée du Gouët (3 450 m²) - Baie de la Fresnaye (6 561 m²) - Landes de Saint Maudez (6 527 m²)	5 900 €
2017	8,1 ha	Yaudet (148 m²) - Le Guildo (7 505 m²) - Tréduder (8 698 m²) - Les Faluns (728 m²) - Erquy (64 611 m²)	31 000 €
2018	5,2 ha	Louannec (1,1 ha) - Vallée du Douron (32 969 m²) - Canal de Nantes à Brest (0,2 ha) - Moulin à Mer de Matignon (2 317 m²) - Erquy (3 206 m²)	35 000 €
2019	19,4 ha	Bois de Rigourdaïne (4,5 ha) - Landes de Saint Maudez (11,8 ha à Plourac'h) - et Vallée du Blavet (2,9 ha à Trémargat)	62 000 €
2020	17,9 ha	Vallée du Douron (1,8 ha) - Bois Meur (14 ha) - Trédrez (2,1 ha)	71 000 €
2021	16,3 ha	Vallée du Léguer (1,4 ha) - Pointe du Dourven (2,6 ha) - Plestin-les-Grèves (0,6 ha) - Grand Rocher (6,2 ha) - Vallée du Blavet (2,6 ha) - Mené Hoguené / Louargat (2,8 ha) - Vallée de Daoulas (0,18 ha)	63 000 €
2022	17,5 ha	Beffou (13,8 ha) - Cap d'Erquy (0,9 ha) - St-Michel-en-Grèves (1,2 ha) - Plestin-les-Grèves (0,27 ha) - Landes de Liscuis (0,23 ha) - Mené Hoguené / Louargat (0,8 ha) - Erquy (0,3 ha)	86 600 €
2023	35,7 ha	Avaugour (3,8 ha) - Corbinière des landes (31,4 ha) - Erquy (0,23 ha) - Vallée du Léguer (0,28 ha)	144 500 €
2024	0,7 ha	Vallée des Traouïero (0,7 ha)	2 700 €
2025	5 ha	Avaugour (1,5 ha) - Lanrivain (0,6ha) - Marais du Quellen Trébeurden (2,3 ha) - Plestin (0,6 ha)	117 200 €
Total	142 ha		663 900 €

Action n°9

Définir un schéma d'intervention foncière

Indicateurs

- Instruction et suivi des DIA

Année	NB DIA	Dont DIA CEL	% DIA CEL	Preemption CD22	Demandes information notaires
2015	126	33	26,19		162
2016	295	100	33,90		227
2017	280	135	48,21	4	261
2018	479	257	53,65	6	363
2019	260	76	29,23	2	540
2020	312	169	54,17	6	526
2021	225	76	33,77	6	699
2022	234	115	49,15	2	838
2023	236	113	47,88	3	867
2024	287	79	27,53	2	679
2025	330	145	43,93	2	334

Bilan

- Surfaces acquises au titre des ENS : 142 ha sur 10 ans, mais limitées au regard des objectifs du schéma (50 ha/an) du fait de l'absence de mise en place d'une action foncière active de démarchage à l'amiable.

Sur les sites Espaces Naturels existants :

- Beaucoup d'acquisitions réalisées ou en cours concernant des sites identifiés comme prioritaires dans le cadre du schéma : Vallée du Moulin de la Mer à Matignon, Landes de St-Maudez et de Locarn, Vallée du Léguer sur Tonquédec, Convent Tanguy à Trédrez, Marais de Trestel à Trévou-Tréguignec, bois et landes humides de Bois Meur, mais sur des surfaces qui restent limitées au regard des enjeux de conservation ou des unités foncières cohérentes.
- 2 sites complémentaires d'enjeux remarquables acquis hors zone d'intervention prioritaire : souterrain de Louannec (colonie de reproduction de chauves-souris), et acquisition d'un nouveau site sur le sud du Département à Goméné, sur près de 30 ha à la Corbinière des landes.
- Sur les sites ENS déjà en partie acquis, mais nécessitant un complément d'acquisition foncière prioritaire pour préserver des milieux ou espèces à fort enjeux et constituer une unité foncière unitaire et cohérente : 5 sites ont fait l'objet d'acquisition ou de convention de gestion ou de création de zone de préemption, notamment :
 - Les landes de Locarn (12 ha en cours d'acquisition)
 - Les landes de Liscuis (250 ha en convention de gestion)
 - La pointe du Dourven (4 ha acquis ou en cours d'acquisition)
 - Le marais du Quellen (2 ha acquis), accompagné par la création d'une zone de préemption sur l'ensemble du marais
 - La Fosse Eyrard (12 ha en convention de gestion).

Sur les 7 sites ou secteurs inscrits en zone d'intervention prioritaire (sites présentant des enjeux majeurs de conservation) au schéma 2015-2025 :

- 1 site a fait l'objet de la création d'une zone de préemption (St-Nicodème), sur près de 170 ha et a fait l'objet d'acquisition par un partenaire de gestion (Guingamp Paimpol Agglomération).
- 1 site fait l'objet actuellement d'une démarche de création de zone de préemption (Glomel).
- 6 sites n'ont pas fait l'objet d'une démarche de protection ou de gestion. Parmi ces sites, aucune intervention n'a pu être menée sur le secteur du Méné, où des sites de landes et formations tourbeuses persistent (landes de St-Gilles-du-Méné, landes du Mont Carmel).

Sur les 126 sites « espaces naturels remarquables » inscrits au schéma Ens 2015-2025 :

- 14 sites ont fait l'objet d'une action de préservation du Département (création de zone de préemption, acquisition, convention de gestion, opérations de gestion).
- 3 sites ont fait l'objet d'actions de préservation d'autres partenaires ou gestionnaires de sites naturels (PNR Rance Émeraude, Syndicat Grand site Cap d'Erquy, Cap Fréhel, Conservatoire du littoral) sur ces espaces naturels remarquables inscrits au schéma 2015-2025.

Action n°9

Définir un schéma d'intervention foncière

Bilan

Sites	Actions
Site n°1 Lande de Fréhel	- Création d'une zone de préemption ENS en partenariat avec le Conservatoire du littoral. - Élaboration du plan de gestion (Syndicat Mixte Cap d'Erquy, Cap Fréhel, Conservatoire du littoral).
Site n°6 Crec'h an Bars (St-Nicodème)	Création d'une zone de préemption ENS ; acquisition de parcelles par Guingamp Paimpol Agglomération.
Site n°9 Bois de la Grande Tranchée (Glomel)	Gestion des landes boisées en périphérie de la Réserve naturelle régionale.
Site n°12 Landes de Liscuis (Bon-Repos-sur-Blavet)	Mise en place d'une zone de préemption ENS. Élaboration d'une convention de gestion et mise en œuvre de travaux de restauration.
Site n°21 Pointe aux chèvres et de l'assiette (Fréhel)	Création d'une zone de préemption ENS en partenariat avec le Conservatoire du littoral.
Site n°25 Landes et tourbière de St-Junay	Création d'une zone de préemption en partenariat avec Lannion Trégor Communauté et la Réserve naturelle régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin.
Site n°26 Estuaire du Douron	Création d'une zone de préemption ENS en partenariat avec le Conservatoire du littoral.
Site n°31 Falaises de Fort Lalatte et baie de la Fresnaye (Fréhel, Plévenon)	Création d'une zone de préemption ENS en partenariat avec le Conservatoire du littoral.
Site n°34 Fosse Eyrand (Erquy)	Élaboration d'une convention de gestion avec le propriétaire ; acquisition Ens ; mise en œuvre des opérations de restauration, lancement de la démarche de plan de gestion.
Site n°38 Minez Cliguéric (Plévin)	Acquisition de 6 ha de landes et boisements tourbeux. Lancement de la démarche de création d'une zone de préemption.
Site n°43 Falaises et landes de Pordic	Création d'une zone de préemption ENS en partenariat avec le Conservatoire du littoral.
Site n°53 Polder des salines (Matignon)	- Création d'une zone de préemption ENS en partenariat avec le Conservatoire du littoral. - Acquisition des prairies humides halophiles par le Département et cession au Conservatoire du littoral.
Site n°66 Falaises de Port Barrier et carrière du Routin (Fréhel)	Démarche d'acquisition par le Conservatoire du littoral.
Site n°68 Dunes du vieux bourg (Fréhel)	Gestion et suivi par le Syndicat Grand site Cap d'Erquy, Cap Fréhel.
Tourbière de Lann Kerfaven (Peumerit Quintin)	Création d'une zone de préemption ENS.
Site n°107 Vallée de Bodeillo	Acquisition par la Commune de Bulat Pestivien ; aide financière à l'acquisition par le Département au titre des ENS. Démarche de création de plan de gestion (50 000 €).
Site n°114 Estuaire et coteau du Guébriant	Démarche de création d'une Obligation Réelle Environnementale sur 7 ha initiée par le Parc naturel régional Rance Émeraude.

Action n°9

Définir un schéma d'intervention foncière

Bilan

- Augmentation du nombre de DIA à traiter ces dernières années est directement en lien avec l'activité du CEL sur certains secteurs, notamment sur les Bassins Versants des Baies classées Algues Vertes (Baie de Saint Brieuc, Baie de la Fresnaye, Baie de Saint Michel).

Perspectives

- Démarchage amiable volontaire à renforcer en lien avec la cellule foncière et la stratégie foncière d'acquisition ENS.
- Mise en place d'un portail (Gestion Relation à l'Usager) permettant de réceptionner les DIA par courriel à compter de 2026- renvoi demandes informations notaires vers Open Data et Géoportail.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Suivi des DIA et des informations notaires par agent administratif.
- Acquisition foncières gérées niveau DIRIMMO.



AXE STRATÉGIQUE

Assurer à long terme la préservation des sites naturels majeurs du département (sites ENS et d'autres sites d'intérêt départemental)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Conforter les réseaux d'espaces naturels sensibles par l'acquisition d'espaces naturels remarquables

Action n°10

Poursuivre la création et l'actualisation des zones de préemption



Indicateurs

- Nombre de zones de préemption créées/étendues depuis le schéma : 10 secteurs et 15 communes.
- Évaluation des surfaces mises en zone de préemption depuis le schéma : près de 2000 ha.

Bilan

Sur le littoral en lien avec le CEL : 1 029 ha au total

- Actualisation et extension sur les communes de Trébeurden (250 ha) et Plérin Pordic (183 et 115 ha) , Binic Étables (131 ha).
- Création et extension sur les baies prioritaires algues vertes à la demande du CEL : Baie de Saint-Brieuc sur Saint-Brieuc/Languieux (45 et 132 ha), baie de la Fresnaye sur Fréhel-Plevenon- Matignon (91, 81 et 81ha).

Sur l'intérieur sur les secteurs à enjeux , notamment les landes : 928 ha au total

- Création sur Liscuis (280 ha).
- Création sur Duault/Locarn/Saint-Servais (1 ha184 et 48 ha) et sur Saint-Nicodème (169 ha).
- Création sur commune de Plounérin (160 ha) sur le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale.
- Création sur la commune de Peumerit-Quintin 270 ha.

- Vérification et actualisation des Zones de Préemption sous SIG.

Perspectives

- Zones de préemption à créer, étendre ou réviser prioritairement : communes de Perros-Guirec et Trégastel (vallée des Traouïero), commune de Trévou-Tréguignec (marais de Trestel, bois Riou et marais du Launay), commune d'Hillion (falaises et landes de Morieux), Lamballe-Armor (Landes de la Poterie), Plévin.
- Stratégie de création et d'actualisation des ZP en lien avec les EPCI, notamment suite aux Atlas de Biodiversité Intercommunale et sur les zones à fort enjeux de préservation, dont les landes intérieures, notamment vis-à-vis des projets énergétiques.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Création/ Extension de ZP : Ingénieur écologue avec appui secrétariat pour la procédure, et SiGiste pour la cartographie.
- Constitution des dossiers techniques sur le littoral par le CEL en zone d'intervention du CEL.

AXE STRATÉGIQUE

Assurer à long terme la préservation des sites naturels majeurs du département (sites ENS et d'autres sites d'intérêt départemental)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Conforter les réseaux d'espaces naturels sensibles par l'acquisition d'espaces naturels remarquables

Action n°11

Définir une stratégie foncière concertée avec les acteurs fonciers

**Indicateurs**

- Surfaces rétrocédées au CEL : 45 ha 60.

Commune	Surface	Montant	Commune	Surface	Montant
Hillion	1,61 ha	6 926 €	Plouha	15,40 ha	43 771 €
Matignon	9,95 ha	27 007 €	Plourivo	10,10 ha	36 770 €
Pleumeur-Bodou	0,20 ha	1 320 €	Pordic	3,64 ha	14 800 €
Plouézec	1,75 ha	5 246 €	Trébeurden	1,44 ha	5 042 €
Plougrescant	1,40 ha	4 900 €	Total	45,60 ha	145 7882 €

- Surfaces rétrocédées Hors ENS : 32 ha (base de loisir de Bétineuc à Dinan Agglomération).

Bilan

- Stratégie foncière d'intervention départementale au titre des ENS réalisée sur l'ensemble des communes littorales en cohérence avec le CEL, avec une rétrocession de sites ENS départementaux au CEL sur le secteur d'intervention du CEL.
- Stratégie foncière intérieure n'a pu être mise en œuvre par manque de disponibilité.
- Démarchage avec la SBAFER non débuté (projet de convention/ veille foncière).

Perspectives

- Élaboration d'une stratégie d'acquisition foncière ENS sur l'intérieur du Département à définir, en lien avec les EPCI. Ce document (conçu comme un outil d'aide à la décision) permettra de définir un niveau de priorité d'acquisition sur des secteurs d'intervention départementale, d'évaluer les surfaces par niveau de priorité et de renforcer la cohérence des actions entre EPCI, à l'instar de ce qui a été élaboré avec le CEL.
- Coordination et partenariat d'intervention avec la SBAFER et avec l'opérateur foncier régional (proposition d'outil de veille foncière sur des sites remarquables non dotés de zones de préemption ENS).
- Actualisation de la stratégie foncière littorale en lien avec le CEL – rétrocessions complémentaires sur de nouveaux secteurs d'intervention du CEL.
- Plusieurs dossiers à relancer (« dents creuses foncières ») : dunes de Vauvert à St-Jacut-de-la-Mer, le Cap d'Erquy, le marais du Quellen à Trébeurden et les falaises de Trédrez à Trédrez-Locquémeau ...

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Cheffe service, Ingénieur écologue, chargé de mission foncier.

AXE STRATÉGIQUE

Assurer à long terme la préservation des sites naturels majeurs du département (sites ENS et d'autres sites d'intérêt départemental)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Préserver les espaces naturels remarquables par voie de convention

Action n°12

Poursuivre les conventions d'ouverture au public et de gestion sur les sites naturels



Indicateurs

- Nombre de sites et surfaces conventionnées depuis 2015.
- Conventions de classement en ENS 2015- 2025.

Bilan

- Nouvelles conventions de gestion : 285 ha
 - Île d'Aganton et Castel Ereik (25 ha)
 - Landes de Liscuis (250 ha)
 - Fosse Eyraud (7 ha), Hôpitaux carrière de Lortuais (3 ha).
- Labellisation ENS : 305 ha
 - Réserve Naturelle Régionale des étangs et landes de Plounérin (160 ha)
 - Réserve Naturelle régionale des landes et prairies de Glomel (105 ha)
 - Réserve Naturelle régional des landes de la Poterie de Lamballe (40 ha).
- Arrêt de conventions d'ouverture au public lorsque l'intérêt naturaliste ou paysager n'était plus garanti ou dans le cadre de transfert de gestion vers collectivités :
 - Coat Liou (2025) transféré à la commune de Bourbriac
 - Bois de Caurel (2025) – transfert convention d'ouverture au public à Loudéac Communauté Bretagne Centre
 - Quenécen Bois du Fao (2017) – fermeture du site au public.

Perspectives

- Réflexion à mener sur de nouveaux sites « Espaces Naturels Remarquables » qui pourraient bénéficier d'un classement en Espaces Naturels Sensibles en lien également avec les EPCI ou les communes.
- Labellisation de sites naturels départementaux au regard de l'intérêt naturel ou paysager :
 - Roche Jagu
 - Parc de Rohannec'h
 - Bois des Mauriers
 - Site de Coat Gouredenn acquis par la commune de Bulat Plestivien (10 ha).

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Élaboration des conventions : ingénieur écologue.
- Suivi des conventions : techniciens espaces naturels.

AXE STRATÉGIQUE

Assurer à long terme la préservation des sites naturels majeurs du département (sites ENS et d'autres sites d'intérêt départemental)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Veiller à la reconnaissance et la préservation des espaces naturels remarquables dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

Action n°13

Prendre en compte les espaces naturels dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

**Indicateurs**

- Nombre d'avis sur PLU, PLUI et SCOT réalisés par an et depuis 2015.
- Nombre d'avis sur SCOT.
- Nombre d'avis sur projets éoliens et photovoltaïques.
- Autres projets (lignes haute tension souterraines...).

	2015	2016	2017	2018	2019
Projets PLU, PLUI ou SCOT	8 dossiers	27 dossiers	34 dossiers	26 dossiers	46 dossiers
Projets éoliens	6 projets	5 projets	17 projets	18 projets	7 projets
Autres projets	5 projets	2 projets	1 projet	4 projets	2 projets
Total	19	34	52	48	55

	2020	2021	2022	2023	2024
Projets PLU, PLUI ou SCOT	22 dossiers	16 dossiers	15 dossiers	15 dossiers	13 dossiers
Projets éoliens	16 projets	21 projets	7 projets	12 projets	10 projets
Autres projets	0 projet	1 projet	3 projets	0 projet	0 projet
Total	38	38	25	27	23

Bilan

- Avis permettant d'intégrer au sein des PLU la reconnaissance des espèces et des espaces naturels remarquables inventoriés préalablement par le Département ou le CBNB pour leur protection. Pas ou peu de retours des collectivités concernées quant à la bonne intégration des remarques émises dans les avis.
- Les documents de portés à connaissances transmis aux collectivités ont été modifiés de façon à les diriger pour certaines informations vers une consultation des données sur Dat'Armor.
- La plupart des dossiers consultés ces dernières années concernent des modifications des PLU et PLU-I. Les projets concernant l'implantation de parcs photovoltaïques représentent une nouveauté : 3 dossiers en moyenne par an depuis 2020.

Perspectives

- Maintien de cette veille et transmission d'informations pour une préservation de la nature remarquable et ordinaire au sein des documents d'urbanisme.
- Travail en amont de la validation des documents d'urbanisme à réaliser en partenariat avec les EPCI en particulier concernant les EBC sur les ENS ou les autres sites naturels remarquables des territoires concernés.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Chargée de mission randonnée.

Gestion et aménagement des sites naturels



AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Réaliser des outils de planification sur les sites naturels majeurs

Action n°14

Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion et plans d'aménagement forestier sur les sites départementaux

**Indicateurs****Documents de gestion (Plan de gestion ou plan d'aménagement forestier)**

Documents cadre de gestion réalisés	19	Documents détaillés	15
		Documents simplifiés	4
Documents cadre en cours d'élaboration	8	Documents détaillés	6
		Documents simplifiés	2
Documents cadre à élaborer ou à réviser	15	Documents détaillés	12
		Documents simplifiés	2
		Carte de gestion	3

- 19 plans de gestion (ou plan d'aménagement forestier) réalisés, 8 documents en cours d'élaboration, 15 documents à réviser ou élaborer.

Sites ENS	Plan de gestion – plan d'aménagement réalisé	Plan de gestion en cours d'élaboration	Plan de gestion à élaborer ou à réviser
Grands sites	15 Avaugour Bois Meur Grand Rocher Marais du Quellen Bois du Plessis Sables d'Or Colombière, Kastel Ere Bon abri Landes de Kerlouët Forêt de Beffou Dourven Kerné Uhel Gouët, Landes de Locarn Landes de St-Maudez Ville Berneuf	6 Toulgoul Bois de Rigourdain Marais de Trestel Fosse Eyrand Landes de Liscuis Corbinière des landes	12 Cap d'Erquy Falaises Trédrez Vallée du moulin de la mer Dourven Château du Guildo Bois de Keroual et Kergrist Dunes de St-Michel Faluns du Quiou Bois des Mauriers Bon Repos La Grande Tranchée Minez Cliguéric
Sites de taille moyenne	4 Bois Cornec Pointe du Yaudet Pointe de la Houssaye Landes de St Michel	2 Pointe de Guilben Quelféennec	2 Landes de Beaumont Lan voj
Petits sites			5 à élaborer : Tour Kerroc'h Pointe de l'Armorique Étang du Blavet peupleraie Retenue de l'Arguenon Cavité de Louannec
TOTAL	19	8	19

Action n°14

Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion
et plans d'aménagement forestier sur les sites départementaux

Bilan

- Majorité des grands sites ENS dotés d'un plan de gestion ou d'un plan d'aménagement forestier.
- Démarche d'harmonisation des plans de gestion ENS et des plans de gestion forestiers systématiquement réalisée.
- Intégration de la dimension paysagère au sein des plans de gestion ENS : description des unités de paysage, lien avec l'évolution des paysages (dynamique de végétation, pratiques et usages sur les sites...), appropriation par les acteurs locaux de cette dimension paysagère (cap d'Erquy).
- Intérêt de la concertation et communication dans le cadre des COPIL avec les acteurs locaux pour la compréhension des enjeux et des mesures de gestion mise en place, mais nécessite un investissement RH important.

Perspectives

- Quelques sites majeurs à doter de plans de gestion (ex : le marais de Trestel).
- Des révisions de plan de gestion (qui arrivent à terme) à réaliser prochainement : Vallée du moulin de la mer, les Faluns du Quiou (Durée validité des plans de gestion 10 ans en moyenne).
- Des petits et moyens sites à doter de plans de gestion simplifiés ou carte de gestion (Pointe du Yaudet, Pointe de Guilben, Landes de St Michel...).

Niveau de réalisation
de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Réalisation en interne pour une meilleure appropriation des enjeux par les techniciens pour les révisions et pour les plans simples.
- Rédaction et suivi des bureaux d'études par ingénieur écologue.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Assurer le bon état de conservation des milieux naturels

Action n°15

Poursuivre la gestion éco-pastorale sur les sites naturels ouverts (landes, prairies et marais)



Indicateurs

- Surfaces gérées par les troupeaux départementaux : 40 ha au démarrage du schéma transfert troupeau départemental sur 1 seul site (Marais du Quellen 12 ha).
- Taille du cheptel départemental : 12 chevaux en 2015 à 8 en 2025.
- Surfaces gérées par partenariat agricole : 59 ha.

Bilan

- Le maintien des activités agricoles, en particulier de la fauche exportation et du pâturage sur les milieux naturels ouverts (prairies et landes) est important sur les espaces naturels sensibles. Ces actions permettent le maintien d'un bon état de conservation de ces habitats :
 - En régie : Marais du Quellen (12 ha)
 - Transfert de gestion : Presqu'île de Bringuiller (Commune de Pleumeur-Bodou), Étang du Moulin Neuf (LTC)
 - Partenariat agricole (59 ha): Erquy (10 ha) La Ville Berneuf (10 ha), Landes de Locarn (11 ha), Marais de Trestel (10 ha), Vallée du Léguer (5 ha), Landes de Saint-Mauvez (11 ha), Faluns du Quiou (2 ha)
 - Écopâturage : Bon Repos, Rohanne'ch.
- Les troupeaux départementaux remplissent leur rôle de maintien des milieux ouverts (prairies, landes), sur des milieux peu attractifs pour les agriculteurs mais à très fort enjeu de conservation. Ils jouent également un rôle de « médiation » vis-à-vis du public notamment pour expliquer les actions réalisées.
- Le maintien en bon état de conservation de ces milieux nécessite une surveillance et un suivi et un ajustement régulier des troupeaux (rotation et transfert).
- La gestion du troupeau : charge importante (veille et suivi sanitaire) - disparition des animaux les plus âgés.

Perspectives

- Amélioration de la coordination avec les relais locaux pour optimiser le suivi régulier du troupeau.
- Mise en place d'une évaluation régulière de l'impact du pâturage sur les milieux naturels (études de suivi de végétation à pas de temps réguliers).
- Acquisition en cours de chevaux sur le marais du Quellen pour renouveler cheptel.
- En partenariat avec le monde agricole, des perspectives de pâturage sur de nouveaux sites en projet à fort enjeux de conservation (habitats faune flore) mais présentes de fortes contraintes techniques pour les exploitants.
- Poursuite du suivi des conventions de partenariat agricole avec la cellule foncière.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Coordination des actions pâturage en régie départementale : 1 technicienne Espaces Naturels.
- Suivi du pâturage troupeaux départementaux : Techniciens et agent Espaces naturels + personnel communautés de communes et communes.
- Suivi des partenariats agricoles : techniciens ENS et ingénieur écologue.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Assurer le bon état de conservation des milieux naturels

Action n°16

Poursuite du conventionnement Armor nature sur les espaces naturels agricoles à très forte valeur patrimoniale

**Indicateurs**

- Surfaces sous convention de gestion agricole Armor nature essentiellement concentrées sur deux secteurs du département : Rostrenen et Callac.
- Nombre d'exploitants contractants : 350 ha sous convention en 2014 - 2015.
Passation progressive des conventions Armor nature sous mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) pour 26 exploitants agricoles.

Bilan

- Dispositif mis en place de 2001 à 2016, ayant prouvé son efficacité auprès des exploitants et des relais locaux gestionnaires : très bons retours des partenaires, en particulier pour le suivi de gestion annuel réalisé par les relais locaux et le Département.
- Dispositif ayant assuré la transition entre les MAE, les MAET, les MAEC sur de larges territoires agri-environnementaux.
- Arrêt du dispositif départemental compte tenu de la remise en place des MAEC sur les territoires conventionnés en Armor Nature (réservoirs de biodiversité, Schéma Régional de Cohérence Écologique).

Constat :

- Pour rappel, suite au non-renouvellement des MAE en 2000, le Département a, à compter de 2001 mis en place le dispositif Armor nature afin de rémunérer la gestion d'entretien et de restauration auprès des exploitants agricoles. Ce dispositif a permis d'assurer la poursuite de la gestion d'entretien réalisée par des exploitants agricoles sur près de 460 ha de landes ou de prairies humides oligotrophes, intégrées aux systèmes d'exploitation.
- Au regard du bilan des contractualisations et de reprises des MAEC après le dispositif Armor nature réalisé sur le secteur de GPA, le nombre de contrats a été divisé par 2 ou 4 selon les périodes de contractualisation, soit près des 3/4 des parcelles non reconduites sur certaines périodes. Risque de disparition rapide des parcelles agricoles sous contrats MAEC biodiversité en centre Bretagne.

Perspectives

- Un suivi détaillé de la reprise des conventions Armor Nature en MAEC serait à réaliser pour évaluer précisément la continuité des actions engagées par le Département.
- Les enjeux de préservation des milieux oligotrophes sur les territoires centre bretons restent très élevés (entretien des prairies naturelles et des landes), notamment pour assurer la pérennité de ces milieux agropastoraux. Sans gestion (fauche ou pâturage régulier), les milieux s'enrichissent et il devient ensuite coûteux et difficile de les restaurer.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Ingénieur écologue.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Assurer le bon état de conservation des milieux naturels

Action n°17

Restaurer ou maintenir en bon état de conservation des habitats naturels prioritaires ou remarquables



Indicateurs

- Nombre d'opérations menées au total depuis 2015 sur des milieux à forts enjeux de conservation.
- Nombre d'actions à réaliser et à poursuivre.
- Pertinence de l'indicateur à revoir (intérêt et dénombrement).

Bilan

- Tableau des principales actions menées (*voir annexe page suivante*)
Exemples d'actions menées :
 - Réouverture et restauration de bas marais alcalin (marais du Quellen et Erquy).
 - Restauration de landes à Locarn, St-Maudez, Avaugour Bois Meur et Liscuis
 - Création de mares à Avaugour Bois Meur
 - Mise en place d'îlots de sénescence forestiers (Avaugour Bois Meur, Grand Rocher, St-Maudez, Vallée du Moulin de la mer, Bois de Rigourdaïne, Retenues du Gouët et du Blavet
 - Entretien et restauration des stations de Petite Centaurée faux scille (Louargat et Plourac'h)
 - Restauration de la station de Parisette à 4 feuilles à Beffou
 - Gestion différenciée des cours d'eau (marais de Trestel et marais du Quellen).
- Montée en puissance ces dernières années de ces actions qui concerne des secteurs à très forts enjeux de conservation.
- Planification de ces actions mieux prise en compte grâce à l'élaboration des plans de gestion.

Perspectives

- Renforcer le suivi régulier des milieux ou des espèces et évaluer les actions mises en œuvre, pour un retour vers les partenaires locaux et scientifiques (efficacité et intérêt des opérations réalisées).
- Tableau des principales actions à réaliser ou à initier (*voir annexe page suivante*).

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Techniciens espaces naturels et ingénieur écologue.

ANNEXES des actions de conservation ou de génie écologique réalisées entre 2015 et 2025 sur les espaces naturels sensibles

ACTIONS RÉALISÉES (2015-2025)	ACTIONS À RÉALISER OU À INITIER
Marais du Quellen (Trébeurden) • Restauration du bas marais alcalin (fauche exportation, étrépage, coupe des arbres) • Restauration des prairies humides • Action d'entretien par pâturage équin • Entretien par fauche exportation des prairies, bas marais alcalins, milieux arrière dunaires (3)	Marais du Quellen (Trébeurden) • Restauration du bocage (2) • Restauration des mares • Gestion des espèces invasives (potentielles) ligneuses Érables Sycomore
Marais de Trestel (Trévou-Tréguignec) • Fauche exportation annuelle des rosières / prairies humides • Gestion des berges, habitat à Agrion de Mercure • Création/entretien de mares • Gestion d'entretien régulier par pâturage bovin et équin	Falaises de Trédrez • Restauration des prairies ou landes arrière littorales enfrichées.
Landes de Kerlouet (Plourac'h) • Restauration des landes par gyrobroyage, fauche exportation	Landes de Kerlouet (Plourac'h) • Restauration / extension des stations de Sphaignes de la Pylaie • Coupes (avec exportation) et éclaircies forestière de la pinède sur landes pour restaurer ces milieux remarquables.
Site du Yaudet (Ploulec'h) • Gestion différenciée des formations de lisières et d'ourlets	Site du Yaudet (Ploulec'h) • Création de clairières herbacées (par fauche exportation) au sein des formations pré-forestières
Cap d'Erquy • Restauration des landes par coupe exportation des ajoncs d'Europe (secteur de Portuais) • Fauche exportation d'entretien des landes, station à Gentiane pneumonanthe et Azuré des mouillères. • Action d'entretien par pâturage ovin	La vallée de Denis (Erquy) • Restauration par fauche exportation des milieux arrières dunaires
La vallée Denis (Erquy) • Canalisation du public sur les milieux dunaires fragiles au piétinement et à l'érosion.	Cap d'Erquy • Entretien des stations de gentiane et azuré des mouillères(2)
Site de la Fosse Eyrand (Erquy) • Coupe et exportation des Pins sur les milieux arrière dunaire • Éradication des fourrés exogènes (espèces invasives potentielles) et des fourrés arrière dunaires au profit des milieux dunaires ouverts	Site de la Fosse Eyrand (Erquy) • Canalisation du public sur les milieux fragiles au piétinement et à l'érosion.
Landes de Beaumont (Erquy) • Restauration des landes enfrichées • Canalisation du public sur les milieux de landes fragiles au piétinement et à l'érosion.	Pointe de la Heussaye (Erquy) • Mise en protection des galeries à chauves-souris • Arrachage espèces invasives
Site de Kastel Ere / île d'Aganton (île Grande, Pleumeur-Bodou) • Restauration et entretien des prairies arrière-dunaires • Gestion des boisements des zones humides arrières dunaires (saules, cyprès de Lambert) • Limitation des espèces invasives (Gespe Pois de senteur, Baccharis)	Kastel Ere / île d'Aganton (île Grande, Pleumeur-Bodou) • Marais arrière-dunaires (fauche exportation) • Coupe des espèces exogènes (cyprès) • Limitation de l'enfrichement des milieux arrière dunaires (fourrés, ronciers) • Gestion d'entretien par pâturage ovin

ACTIONS RÉALISÉES (2015-2025)	ACTIONS À RÉALISER OU À INITIER
Toulgoulic - Vallée du Blavet Gestion forestière : coupe des Epicéas de Sitka, replantation en Chênaie Hêtraie	Toulgoulic - Vallée du Blavet - Restauration des prairies humides (en vu de reprise d'un pâturage d'entretien) - Gestion des espèces invasive en sous-bois (Laurier palme et essences résineuses exotiques)
Landes de Locarn - Gestion régulière par fauche exportation des landes - Déboisement (saulaie) de la tourbière. - Gestion d'entretien régulier par pâturage ovin - Déboisement de landes	Landes de Locarn Etrépage
Site de la Ville Berneuf (Pléneuf-Val-André) Gestion régulière des prairies arrière dunaires par pâturage ovin.	Site de la Ville Berneuf (Pléneuf-Val-André) Fauche exportation régulière (en complément du pâturage ovin) des prairies
Avaugour Bois Meur (Lanrodec, St-Péver, Boquého, St-Fiacre) - Restauration des landes forestières - Entretien et restauration des mares forestières - Gestion différenciée des lisières - Gestion des espèces invasives des sous bois	Avaugour Bois Meur (Lanrodec, St-Péver, Boquého, St-Fiacre) Poursuite des actions d'entretien ou de restauration de mares forestières.
Tour de Kerroc'h (Paimpol) - Extension des clairières de landes (coupe des pins épars ou en marges) - Canalisation du public hors des secteurs sensibles	Pointe de Guilben (Paimpol) Extension des clairières landicoles par coupe des pins (avec exportation des produits) et restauration progressive des placettes de landes par fauche exportation.
Landes St-Michel (Ploumilliau, Plestin les grèves) Restauration des landes par fauche exportation et coupes des lisières arborées/arbustives	Landes St-Michel (Ploumilliau, Plestin les grèves) Gestion différenciée des lisières herbacées
	Bois de Rigourdaie (Plouër-sur-Rance) - Gestion de la Peupleraie pour restauration en Aulnaie Frênaie. - Gestion du Châtaignier au profit de la Futaie irrégulière en Chênaie Hêtraie
Château du Guildo / dune du Vauvert (St-Jacut / Créhen) Restauration de la Zone humide remblayée	Château du Guildo / dune du Vauvert (St-Jacut / Créhen) Restauration des milieux dunaires à dégradation par piétinement.
Vallée du moulin de la Mer (Matignon) - Restauration des prés salés soumis à piétinement (déviation du sentier littoral) - Contrôle par arrachage et coupe de l'Érable Sycomore	Vallée du moulin de la Mer (Matignon) Gestion de la futaie irrégulière au dépend de l'Érable sycomore et au profit du Hêtre, Frêne, Chêne pédonculé
Site des Faluns du Quiou - Fauches exportation régulières des ourlets herbacés calcicoles. Fréquence de fauche plus élevée. - Gestion des espèces invasives - Entretien des mares	

ACTIONS RÉALISÉES (2015-2025)	ACTIONS À RÉALISER OU À INITIER
Landes de St-Maudez (Plourac'h) • Création d'un îlot de sénescence • Restauration et entretien des landes par fauche exportation • Création / restauration des mares (fossés) Restauration des prairies humides enfrichées • Gestion par fauche exportation de la station de Petite Centaurée Faux Scille • Coupe de pins sur lande • Entretien par pâturage des landes et des prairies	
La Lande Supplie (Louargat) • Gestion régulière des stations de Petite Centaurée Faux Scille	
Dunes de Bon Abri • Restauration / entretien annuelles des prairies humides et mésophiles arrières dunaires • Gestion par fauche exportation des lisières et clairières abritant les stations de Pyrole à feuilles rondes • Gestion, limitation des stations d'espèces invasives (Cotoneaster, Sénéçon du Cap)	
Forêt de Beffou (Loguivy Plougras) • Restauration des stations à Parisette à 4 feuilles • Création des îlots de sénescence (plan d'aménagement forestier)	
Retenue du Gouët (La Méaugon) • Création des îlots de sénescence (plan d'aménagement forestier)	
Retenue du Blavet (Peumeurit Quintin) • Gestion différenciée de la ripisylve proche des stations de Mulette perlière.	
La Roche aux oiseaux (Ploubazlanec) • Gestion des espèces invasives (Laurier palme)	
Canal de Nantes à Brest • Création de mares en lien avec les fossés de ceintures et de contre ceinture.	
Bois de la Grande Tranchée (Glomel) • Éclaircie forestière des pins sur landes • Réalisation de placette d'étrépages favorable aux espèces pionnières de landes et de tourbières.	
Site du Grand Rocher • Restauration des clairières landicoles • Création d'un îlot de sénescence (plan d'aménagement forestier) • Entretien et restauration des prairies arrière dunaire à Spirantes	
Sables d'Or (Fréhel) • Restauration des dunes par abattage des pins.	
Étang du Blavet (Bulat Pestivien) • Mise en protection du bâti pour l'accueil des Chauves souris d'intérêt remarquable.	

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organiser les usages dans le respect de la biodiversité et en veillant à la sécurité du public

Action n°18

Aménager les sites naturels pour l'accueil du public



Indicateurs

- Nombre de sites ayant intégrés la démarche complète initiée pour l'accueil du public et nombre de sites restants à travailler : **22 sites** (boucle/sentier balisée, panneau d'entrée de site, signalétique routière)
 - Nombre de sites ayant une boucle départementale balisée : 25 sites ayant une boucle et 1 site en cours, 31 sites non dotés
 - Nombre de sites majeurs ayant la signalétique touristique routière : 21 réalisés et 10 en cours d'étude
 - Nombre de sites ayant un panneau d'accueil : 34 sites satisfaisants, 14 à réaliser ou à revoir.
- Entretien annuel des sites ENS :
 - Nombre de sites avec Contrat d'Entretien et de Gestion (CEG) ou équivalent : 48, dont 17 sites entretenus par des équipes d'insertion
 - Budget annuel estimatif des CEG sur l'ensemble des sites ENS : 330 000 à 350 000 €/an.
- Règlements sur les ENS (encadrements des usages)
 - Nombre de règlements établis sur les sites ENS ou équivalents (ex : arrêté de protection de biotope) : 7
 - Nombre de sites à doter de règlements ou équivalent à court ou moyen termes : 12.

Bilan

- Mise en place d'une démarche globale sur les sites d'accueil du public comprenant :
 - la signalisation touristique routière des sites naturels en partenariat avec le service routier
 - la mise en œuvre de boucles balisées (interne au site) sur les principaux sites
 - optimisation de la signalétique sur les sites pour une identification simple auprès du public et une réactivité accrue pour le remplacement du mobilier.
- Couverture de quasi totalité des sites ENS en Contrat d'Entretien et de Gestion ou par convention avec collectivité ou structure associative, **mais également entretien des sites forestiers en régie.**
- Des opérations phares réalisées ces dernières années sur les sites ENS et les voies vertes passant sur les ENS :
 - sentier PMR et tout public au marais de Trestel
 - réfection des voies vertes et des escaliers sur le cap d'Erquy
 - création de la liaison piétonne Port-Cap sur Erquy
 - remplacement des platelages sur la vallée des Traouiero et des falaises de Trédrez
 - réaménagement paysager du site du Yaudet et cristallisation des ruines de la Maison du Passeur
 - réfection des platelages sur le marais du Quellen
 - création d'une liaison piétonne sur platelage au marais de Trestel
 - cristallisation des ruines du moulin à Saint-Maudez
 - création de boucles piétonnes sur la vallée du Léguer (Bois de Keroual et de Kergrist).
- Des sites régulièrement dégradés par actes de vandalisme, coûteux pour le service ; Cap d'Erquy (environ 10 000 €/an), Pointe de Guilben, Pointe du Dourven, Pointe du Yaudet.
- Un règlement élaboré sur les sites et un travail amorcé avec les services de police sur certains sites (Erquy, Guilben) mais à renforcer.

Action n°18

Aménager les sites naturels pour l'accueil du public

Perspectives

- Tenue régulière d'un cahier de bord de suivi des aménagements (type passerelles, pontons, escaliers, observatoires, tour d'observation...) pour veiller au bon état des ouvrages pour la sécurité du public.
- Veille à l'équilibre entre attractivité et niveau de fréquentation du public, préservation des milieux et des paysages et nécessité d'aménagement pour conserver des milieux naturels en bon état de conservation, sans « sur-aménagement » ou gestion trop « intensive » (ex : fréquence des tontes trop rapprochée...), défavorable à la biodiversité.

Un effort de communication à produire pour expliquer/ informer le public sur la gestion « extensive » pratiquée sur ces espaces.

- Des travaux de requalification/restauration des aménagements à poursuivre avec une vigilance sur le niveau d'équipements:
 - Cap Erquy
 - Requalification paysagère Douvren
 - Falaises de Trédrez
 - Parkings réfection et transfert de gestion à étudier (Aire du Cap d'Erquy, parking Fort la latte ...).

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Techniciens espaces naturels.
- Technicien espaces naturels en charge signalétique.
- Ingénieur écologue.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Optimiser le suivi et l'entretien des sites

Action n°19

Évaluer et suivre régulièrement la fréquentation des sites



Indicateurs

- Suivi de la fréquentation par le parc de compteurs avec un rapport annuel par site équipé
 - Nombre de sites équipés de compteurs / nombre de sites : 24 sites équipés sur 55 sites
 - Nombre de compteurs total couvrant les sites ENS : 36 compteurs.

Bilan

- Réseau de suivi de la fréquentation sur les principaux sites enrichissant plusieurs bilans annuels sur la fréquentation touristique dans le département et dans la région (service tourisme, CAD, CRT...).
- Étude de l'impact de la fréquentation sur les sites ENS basée sur les données de compteurs réalisée en 2023 permettant une harmonisation et un enrichissement des fiches sites.
- Fréquentation : Augmentation de la fréquentation des ENS (+75 % nombre de passages entre 2010/2012 et 2022, +37 % entre 2019 et 2022), une pression accrue sur les ENS littoraux (densité de passage 60 fois plus importante que dans les ENS de l'intérieur), les sites forestiers concentrent entre 50 à 60 % du nombre de passages annuels entre mars et août (période de sensibilité des espèces), tandis que des sites dunaires concentrent 80 % de la fréquentation sur cette période.

Perspectives

- Renouvellement du parc étalé sur 4 années (2025 à 2028) avec pour objectif de maintenir le réseau de suivi mais en redéployant des compteurs sur les sites pour acquérir des données sur les sites non suivis actuellement. Un nouveau marché permettant de renouveler progressivement le parc et de compléter l'équipement par des compteurs mobiles pouvant être déplacés.
- Harmonisation commune des fiches d'évaluation de la fréquentation annuelle sur les ENS à réaliser pour comparaison « inter-sites » et comparaison diachronique (avec notamment l'intégration des moyennes de fréquentation / an sur un pas de temps établis).

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- SIGiste randonnée, stagiaire.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer l'accessibilité des sites naturels

Action n°20

Mettre en place et valoriser un réseau de sites ENS accessibles aux personnes en situation de handicap

**Indicateurs**

- Nombre de sites ENS équipés pour l'accueil de PMR : 7 dont 1 seul nouveau site depuis 2015 et 1 en cours.
- Nombre de sites pouvant faire l'objet d'aménagements futurs : 4.

Bilan

- Sites naturels aménagés ou financés par le Département :
 - Sables d'Or (panorama et aller-retour)
 - Erquy (boucle balisée, panorama au-dessus du port)
 - Castel Ereik (accès station ornithologique)
 - Avaugour Bois Meur (circuit des étangs)
 - Étang du moulin neuf
 - Landes de Lan Bern
 - Guerlédan à Beaurivage
 - Marais de Trestel (boucle) en 2018.
- Communication peu développée sur le panel de sites à disposition, mais diffusion de la collection de fiches « Promenades accessibles à tous » dans le cadre du schéma de la Randonnée et d'un guide pour l'aménagement des sites à destination des aménageurs et collectivités.
- Pas de mise en réseau pour renforcer l'information à disposition du public et à l'échelle du territoire costarmoricain.

Perspectives

- Mieux informer / valoriser le réseau de sites PMR et accessibles à tous les publics auprès des usagers en lien avec la Randonnée et les structures accueillant des personnes en situation de handicap ou mal marchante.
- Veille régulière soutenue pour la sécurité et le confort de marche (surveillance régulière des aménagements).
- Retour des personnes en situation de handicap quant à l'utilisation des sentiers PMR sur ENS (hôpital de Lan-nion, associations) à proposer.
- Sites ENS avec possibilité de développer l'offre des sentiers potentiellement accessible à tous les publics : Kerné Uhel, Forêt de Beffou, Abbaye Bon Repos.
- Réflexion sur la mise en avant de l'accessibilité à tous sans nécessairement label PMR.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Techniciens espaces naturels + technicienne randonnée.
- Côtes d'Armor Développement.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Être en cohérence avec l'Agenda 21 du Département

Action n°21

Contractualiser avec des entreprises d'insertion pour l'entretien et l'aménagement des sites



Indicateurs

- Nombre de sites entretenus par marché d'insertion : **20 sites** entretenus avec des entreprises d'insertion en 2025.
- Montant consacré aux entreprises d'insertion **entre 2015 et 2025 : 900 000 €.**

Bilan

- Des marchés réservés à l'insertion pour l'entretien de nombreux sites ENS pour les opérations d'entretien des sentiers et de la végétation. Les interventions nécessitant des moyens mécaniques ou des habilitations spécifiques ne peuvent cependant être confiées à ces structures.
- Entreprises intervenant sur les sites : Études et chantiers, Brigades vertes, Stereden, Casci, Amisep, Penthivière action, selon les secteurs.
- Une enveloppe financière importante mais qui limite la charge financière d'entretien des sites.
- Des opérations d'aménagements confiées aux entreprises d'insertion également sur de petites restaurations du petit patrimoine bâti (muret, emmarchements...).

Perspectives

- Renforcer l'information et la sensibilisation auprès des équipes d'insertion (encadrants et salariés) sur les objectifs de gestion et les modalités d'actions recherchées (½ journée aux enjeux et à la gestion des ENS). Cette action est initiée sur la cap d'Erquy depuis 2016.
- Poursuivre, voir développer le recours aux marchés d'insertion pour l'entretien des sentiers, en adaptant les modalités d'intervention et de suivi ainsi que la nature des travaux réservés.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Techniciens Espaces naturels.
- Ingénieur écologue.
- Référente insertion service marché.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organiser les usages dans le respect de la biodiversité et en veillant à la sécurité du public

Action n°22

Maîtriser les pratiques de sports de nature régulières sur les espaces naturels sensibles

**Indicateurs**

- État des lieux des différentes pratiques sur les grands sites et liste des conventions passées.
- Recensement des nouvelles pratiques depuis 2015 (en lien avec le service des sports) et des conflits d'usage le cas échéant.

Bilan

- Conventions avec les associations et fédérations : convention sur Erquy pour l'escalade avec FFME et pour l'aéromodélisme avec la FFAM.
- Forte demande et une fréquentation sportive de plus en plus importante et pas toujours fédérée. La maîtrise des usages sportifs en dehors du cadre associatif et des manifestations est compliquée.
- Convocation de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) en 2022 à l'occasion de l'extension de la Réserve Naturelle Nationale des 7 Îles.

Perspectives

- Actualisation des pratiques et des conventions en lien avec service des sports.
- Renforcement du suivi et des échanges avec les associations sportives, dans le cadre de la CDESI.
- Capacité d'évaluation de la fréquentation sportive et de ses impacts à étudier en lien avec les programmes de recherche régionaux ou nationaux ?
- Inscription des sites naturels au PDESI (mise à jour et nouveaux sites?).
- Réflexion sur la mise en place d'une redevance pour les manifestations organisées sur les ENS et les sites départementaux.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Technicien espaces naturels.
- Ingénieur écologue.
- Référent sports nature du Département.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organiser les usages dans le respect de la biodiversité et en veillant à la sécurité du public

Action n°23

Maîtriser les événementiels sur les ENS



Indicateurs

- Recensement des manifestations connues sur les sites : entre 30 et 40 manifestations /an sur l'ensemble des ENS.
- Évolution du nombre de manifestations/an depuis 2015 sur le Département : En augmentation régulière mais pas de recensement exhaustif (beaucoup de manifestations n'étaient pas déclarées jusqu'à la mise en place de la plateforme).

Bilan

- Élaboration d'une procédure et d'une convention type pour les manifestations en ENS, en lien avec la réglementation pour limiter la multiplication des procédures.
- Nombre important de manifestations, notamment avec l'augmentation des pratiques de sport Nature et particulièrement le développement des trails ces dernières années.
- Des demandes de tournages de films ou vidéos également en augmentation notamment sur les sites les plus emblématiques (Cap Erquy, Bon repos...) mais aussi d'usages privés.
- Des manifestations non déclarées sur les ENS, identifiées progressivement via la plateforme ou les calendriers des manifestations.
- Des études réalisées avec les acteurs de la protection de la nature (GEOCA) pour étudier la compatibilité des usages et la protection des espèces (financées par le Département).
- Participation à la rédaction du Guide des manifestations édité par l'Agence Bretonne de la Biodiversité en 2021 et à la nouvelle version dont la sortie est prévue fin 2026.
- Mise en place d'une procédure d'autorisation en lien avec la plateforme nationale de déclaration des manifestations.

Perspectives

- Renforcer l'accompagnement préalable des structures organisatrices sur les ENS en veillant à la compatibilité des usages vis à vis de la préservation des milieux naturels, du dérangement des espèces et de la fréquentation régulière du public sur les sites.
- Élaborer des conventions d'autorisation et d'usages pour les manifestations importantes. Accord simple écrit pour les petites manifestations, sans enjeux pour la préservation des milieux ou le dérangement des espèces.
- Renforcer le suivi et les échanges avec les associations sportives, notamment en lien avec le service des sports, la CDESI.
- Mettre en place une redevance pour les manifestations organisées sur un ENS ?

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Technicien espaces naturels.
- Ingénieur écologue.
- Référent sports nature du Département.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organiser les usages dans le respect de la biodiversité et en veillant à la sécurité du public

Action n°24**Maîtriser les pratiques de chasse sur les ENS****Indicateurs**

- Nombre de sites départementaux chassés : 17
 - bois de Kergrist/Ploubezre (75 ha)
 - forêt départementale d'Avaugour Bois Meur (1100 ha)
 - bois de Rigourdaïne/Plouër-sur-Rance (30 ha)
 - site des faluns/le Quiou (10 ha)
 - cap d'Erquy (172 ha)
 - forêt de Beffou (620ha)
 - forêts départementales de Kerné Uhel, (240 ha)
 - forêt départementale du Gouet (178 ha)
 - bois du Plessis/Locarn (15 ha)
 - Arguenon (100 ha)
 - Roche-Jagu (28 ha)
 - marais de Trestel (32 ha)
 - landes de St-Maudez (131 ha)
 - bois des Mauriers (61 ha)
 - moulin de la Mer (14 ha)
 - landes de Lan Vojo/Bon Repos (40 ha)
 - Rohannec'h (7 ha).
- Nombre de conventions de chasse : 38 (plusieurs conventions sur certains sites/ répartition territoire de chasse).
- Nouvelles pratiques : tir sélectif d'été en 2016 sur Avaugour et Beffou et traque affût en 2023 sur Beffou , chasse à courre sur AVBM reprise en 2016-arrêt en 2021.

Bilan

- La quasi totalité des sites chassés sont conventionnés (17 sites sur 2 853 ha).
- Sur Avaugour Bois Meur, la chasse école mise en place avec la Fédération départementale des chasseurs, a été arrêtée en 2024 à la demande de la Fédération.
- Mise en place d'indicateurs sylvocynégétiques sur les massifs forestiers pour évaluer la pression sur les milieux et l'état des populations.
- Les nouvelles pratiques ont permis la réalisation des plans de chasse plus efficacement et en limitant le dérangement pour la faune et le public.
- Quasi totalité des sites mis en réserve bécasse.

Perspectives

- Maintien de la compatibilité entre ouverture et sécurité du public avec la pratique de la chasse.
- Poursuite du suivi sylvo-cynégétique sur les massifs forestiers en lien avec les adjudicataires et le CNPF/Associations et la fédération départementale de chasse.
- Tenue d'un bilan annuel du plan de chasse par site à mettre en place.
- Réflexion sur les espèces chassables sur les sites naturels départementaux.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Techniciens espaces naturels et forestiers.
- Secrétariat forêt.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organiser les usages dans le respect de la biodiversité et en veillant à la sécurité du public

Action n°25

Mettre en place une charte d'usages sur les espaces naturels



Indicateurs

- Multiplicité des usages recensés par site : randonnée pédestre, VTT équestre, trails, sorties nature, photos, chasse.
- Actes de vandalisme (nature et évaluation du coût de remplacement) : notamment sur le Cap d'Erquy avec des dégradations s'élevant à près de 15 000 €/an (clôtures endommagées, cadenas vandalisés, ...).

Bilan

- Des pratiques à encadrer pour éviter l'altération des milieux ou le dérangement des espèces (aéromodélisme, trails, course d'orientation).
- Des sites régulièrement dégradés par actes de vandalisme, coûteux en réparations (dépôts de plainte, réparations), essentiellement sur les sites très fréquentés : Cap d'Erquy, Pointe de Guilben, Pointe du Dourven, Pointe du Yaudet avec des dégradations sur le petit patrimoine bâti ou des tags.
- Des usages potentiellement dangereux notamment par rapport au risque incendie.
- Difficulté pour faire appliquer la réglementation – disponibilité de la police de l'environnement parfois insuffisante.
- Élaboration d'un règlement type sur les ENS des usages : 2 arrêtés signés sur le Cap d'Erquy et la Pointe de Guilben.

Perspectives

- Poursuivre l'élaboration des règlements sur les principaux sites ENS : 12 sites seraient à doter d'un règlement ENS à court ou moyen terme.
- Surveiller les sites en lien avec OFB et ONF, voir pouvoir de police municipale et du maire, lien avec DIGI-CONSTAT, à développer, et renforcer la mutualisation et la coordination des moyens.
- Afficher la réglementation (interdiction feux notamment) pour permettre le cas échéant la verbalisation.
- Encourager les « Bonnes pratiques » par l'information (panneaux, dépliants...), voir mettre en place des opérations de sensibilisation à des périodes clés ou sur des sites vulnérables.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Ingénieur écologue.
- Techniciens Espaces naturels et partenaires (OFB- ONF, police).

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Accompagner les collectivités locales sur les territoires

Action n°26

Accompagner les collectivités locales pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral (CEL)

**Indicateurs**

- Financement des postes et bilans d'activités.

Bilan

- Labellisation d'un site du CEL en ENS (Bringuiller) avec pâturage équin du troupeau départemental en zone de replis.
- Arrêt de l'aide au financement en 2019 de poste pour la coordination et la gestion de sites du CEL -PLEUMEUR-BODOU et PLOURIVO (collectivités bénéficiaires).

Perspectives

- Réflexion sur la possibilité de transfert de gestion de sites ENS littoraux sur le volet gestion des parkings et itinéraires de randonnées d'intérêts communautaires auprès des collectivités via des conventions de gestion.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne
voieTermi-
néePolitique non
reconduite**Moyens humains**

- Chef de service.
- Ingénieur écologue.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Accompagner les collectivités locales sur les territoires

Action n°27

Accompagner les projets de protection et de valorisation du patrimoine naturel, d'ampleur régionale ou nationale



Indicateurs

- Surface des nouveaux sites classés en ENS (avec proposition de cofinancement en investissement soit max 7630 €/ site labellisés) : 303 ha.
- Soutien des projets de labellisation Grand Site et du projet de PNR Rance Émeraude (financier et technique).

Bilan

- Classement en ENS des RNR de Lann Bern, de Plounérin, des landes de la Poterie et du site du conservatoire de Bringuiller et de la Corbinière des Landes (Surface : 303 ha).
- Participation statutaire annuelle aux syndicats mixtes (chiffres 2025) :
 - 233 000 € au titre du Grand Site de France
 - 64 000 € pour le PNR (+financement des Maisons de parc à hauteur de 36 000 €).
- Participation aux COPIL et COTECH dans le cadre des projets de labellisation du Grand site et du PNR.
- Labellisation Cap d'Erquy Cap Fréhel Grand Site de France, en octobre 2029 pour la période 2019/2026.
- Création du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Émeraude en octobre 2024.
- Participation à l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) depuis 2023 : 6 560 € /an.
- Participation aux instances régionales : Agence Bretonne de la Biodiversité , Conférence Bretonne de la Biodiversité, membre de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.
- Participation au financement de l' ABI de Dinan Agglomération (25 000 €) mais également un accompagnement technique des ABI de CCKB, LTM, SBA.

Perspectives

- Articulation avec la stratégie biodiversité régionale 2026/2036 : participation à l'élaboration dans le cadre des groupes de travail et du comité technique mis en place par l'État et la Région. Déclinaison à l'échelle des politiques départementales dans le cadre de la stratégie biodiversité départementale.
- Renouvellement du label Grand Site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel en cours pour 2026/2034 – mise en œuvre des actions du projet Grand Site sur la durée du nouveau label.
- Coordination avec les EPCI en terme de stratégie foncière, stratégie d'acquisition de nouvelles connaissances de chacun auprès des acteurs et du public.
- Valorisation des partenariats avec les EPCI et la Région, les syndicats Mixtes dans le cadre de la communication (panneaux d'entrée de site, éditions...).

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Cheffe de service du service patrimoine naturel.
- Ingénieur écologue.

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité à l'échelle départementale

Action n°28

Prendre en compte les Trames vertes et bleues dans les politiques du Département

**Indicateurs**

- Plans de gestion établis prenant en compte les aspects biodiversité et TVB.
- Nombre d'avis sur les documents d'urbanisme en cours.

Bilan

- Avis sur les documents d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT) et les projets éoliens concernant la préservation des espaces naturels sensibles et autres sites naturels remarquables, mais peu de retours sur la prise en compte effective sur les documents.
- Plan de gestion du canal de Nantes à Brest établie : mise en œuvre progressive à mener en partenariat avec l'AMV.
- Gestion des dépendances vertes et bleues routières : mise en place d'une gestion raisonnée et différenciée des bords de route pour le fauchage (fauchage en damier) ainsi que des fossés (avec le curage alternatif) et limitation des interventions pour favoriser la biodiversité et le rôle de corridors- intégré dans le référentiel routier (intégré au DOFD et Guide technique).
- Réflexion pour travailler conjointement avec les EPCI sur la mise en œuvre des plans d'actions des Atlas de la Biodiversité intercommunale ou des Trames Verte et Bleue sur le patrimoine foncier départemental (délaissés routiers, périmètre de protection de captage d'eau, travaux sur cours d'eau en lien avec l'Aster, Aménagement rural, ...).

Perspectives

- Élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion sur le canal de Nantes à Brest et les voies vertes en lien avec les services départementaux assurant la gestion des vélos routes voies vertes.
- Intégrer dans les plans de gestion des sites naturels départementaux les liaisons fonctionnelles avec les TVB identifiées afin d'améliorer la connexion entre les réservoirs de biodiversité.
- Inscrire la prise en compte de la trame verte et bleue dans la stratégie biodiversité départementale en tant qu'objectif opérationnel à décliner dans le plan d'actions.
- Poursuivre la réflexion avec les EPCI, pour développer la complémentarité entre les niveaux d'intervention.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Ingénieur écologue et Technicien ENS - Technicienne randonnée.
- Technicienne SEER – DIMM et ATD.



Valorisation et éducation à l'environnement



AXE STRATÉGIQUE

Communiquer et valoriser les espaces naturels sensibles

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Faciliter l'accès à l'information et mieux communiquer sur les espaces naturels sensibles du Département

Action n°29

Définir une stratégie de communication sur les espaces naturels sensibles



Indicateurs

Évolution de la fiche action : déclinaison d'éléments « socle de base » devant être présents sur chaque site ENS. L'objectif de cette opération a évolué vers la volonté d'une prise en main du visiteur depuis son lieu de résidence jusqu'au site : informations disponibles sur internet pour préparer son séjour, signalétique routière, signalétique d'entrée de site, circuit balisé, documentation à disposition.

En conséquences les indicateurs ont évolué :

- Nombre de sites d'intérêt touristique départemental fléchés (signalétique routière posée): 22 réalisés, 7 à l'étude
- Nombre de sites proposant un accueil sur site (panneau d'entrée de site + boucle balisée) : 25
- Nombre de sites bénéficiant de documentation (dépliants, livrets) : 25
- Nombre de sites bénéficiant d'animations : 25 sur 55.

Bilan

- De nouveaux outils de communication (en partenariat la direction de la Communication) : dépliants (10 dans la nouvelle collection intégrant la carte du site et les circuits balisés), expositions pour salons et festivals (Cap d'Erquy, Dunes de Bon abri, Faluns du Quiou, Marais trégorrois), outils pédagogiques (jeu de l'oie, parcours sensoriel, mémo), 8 cartes postales.
- Développement d'une interface internet sur les espaces naturels (sur le site internet du Département et celui de Côtes d'Armor Développement).
- Travail sur la signalétique touristique d'intérêt départemental avec le service des routes : Secteur du Trégor à jour mais secteur intérieur et Est en cours.
- Suivi permanent et veille sur la signalétique d'entrée de site (renouvellement des panneaux, balisage des circuits).
- Une mise en place de boucles balisées systématiques sur les principaux sites.
- Développement de circuits d'interprétation dématérialisés (Yaudet, Matignon, Locarn, Caurel, Erquy, Beffou).

Perspectives

- Fiche de recensement et de suivi de la signalétique /signalisation et outils de communication / site :
 - signalisation routière, panneau d'entrée de site (type, année d'installation, état), la présence ou non d'une boucle balisée - pupitres pédagogiques, dépliants, sentiers d'interprétation...
 - identification besoins (renouvellement ou nouveaux équipements ou outils.
- Améliorer l'interface Internet sur les espaces naturels (avec une carte interactive, intégrer les documents sur la connaissance).
- Compléter l'offre en dépliants et sentiers d'interprétation dématérialisés.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Technicienne en charge de la valorisation des sites naturels et de la signalétique + Agents de la direction de la communication.

AXE STRATÉGIQUE

Communiquer et valoriser les espaces naturels sensibles

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Faciliter l'accès à l'information et mieux communiquer sur les espaces naturels sensibles du Département

Action n°30

Développer les outils numériques pour les ENS



Indicateurs

- Contenus et outils mis à disposition du public sur le site internet du Département :
 - synthèses sur : biodiversité, flore, mammifères, oiseaux, géologie
 - documentation en pdf (schéma ENS, Zcarte, dépliants des ENS, sentiers d'interprétation, fiches géologie, cartes des différents sites...) présentation des Maisons Nature (guide, dépliants d'animations annuels).
- Contenus mis à disposition sur le site de CAD : boucles de randonnées sur ENS, sentiers d'interprétation, cartes...
- Nombre de vues sur le site internet.
À relativiser, car nombre correspondant aux visiteurs acceptant les cookies (les autres sont invisibles).

Bilan

- Développement d'une interface consacrée à la politique espaces naturels sur le site Internet Départemental avec de nombreux documents accessibles pour le public (cartes, dépliants, synthèses biodiversité, fiches thématiques...), mais le changement de site en 2019 ne permet pas de conserver l'ensemble des données.
- Un bon partenariat avec Côtes d'Armor Développement sur la mise en ligne d'informations :
 - 30 boucles de randonnées ou sentiers d'interprétations sur les sites ENS du Département en ligne sur le site de CAD
 - Affichage d'un visuel «Espaces naturels sensibles sur la page d'accueil pour chaque boucle ».

Perspectives

- Développer l'interface de la carte interactive sur le site internet du Département (intégrer les éléments de connaissance- plans de gestion...).
- Revoir la mise en forme pour la consultation des éditions en ligne (mode feuilletage).
- Retour sur la mise en place des sentiers dématérialisés (pertinence, fonctionnalité, intérêt...).
- Actualiser les données en permanence.
- Lien avec le schéma de la randonnée (outils numériques proposés dans les fiches action).
- Communiquer autour du site Internet en particulier pages biodiversité.
- Développer les QR codes sur les panneaux d'entrée de site ou les bornes pour faciliter l'accès à l'information (traduction anglaise, bretonne, gallo...), accès aux dépliants.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Technicienne espaces naturels en charge de la valorisation des sites et de la signalétique.
- Technicienne en charge de la valorisation des sentiers de la randonnée.
- Direction communication.
- Chargée de communication CAD.

AXE STRATÉGIQUE

Communiquer et valoriser les espaces naturels sensibles

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Valoriser les espaces naturels sensibles

Action n°31

Développer l'interprétation sur les principaux ENS



Indicateurs

- Nombre de sentiers d'interprétation mis en place depuis 2015 : 2 (Sentier de Job en forêt de Beffou et sentier sur la pointe du Yaudet), en complément des 4 existants (Vallée du Moulin de la Mer/Matignon, Landes de Locarn, Cap d'Erquy, Bois de Caurel).
- 5 « Pas à pas » mis en ligne sur le site internet de CAD sur environ 10 prévus :
Cap d'Erquy, Vallée du moulin de la mer, Sables d'Or les pins, Landes de Locarn, Forêt de Beffou, Pointe du Yaudet.
- Nombre de vues ou téléchargement sur les sites rando.cotesdarmor.com et cirkwi.com en 2025.

	Nombre de consultations	Nb de traces GPX téléchargées	Nb de pdf téléchargés
Sables d'Or	5 354	263	/ pas de pdf
Sables d'Or sentier d'interprétation	629	21	sur la fiche
Cap d'Erquy (circuit des plages sauvages)	7 021	362	678
Vallée du moulin de la mer	3 119	59	255
Pointe du Yaudet	5 729	106	326
Landes de Locarn	27 (mis hors ligne début d'année suite à l'incendie)		

Bilan

- Bonne consultation des outils dématérialisés mais qui seraient à réactualiser.
- Le circuit du cap d'Erquy fait parti des plus consultés sur le site de Côte d'Armor Destination
Les 4 autres sont toujours dans les 20 premiers sur une 60 aine de circuits pédestres en tout.
- Ensemble des livrets existants mis en ligne (6) sur le site du Département.
Les pas à pas mis en ligne sur le site de Côtes d'Armor Destination reprennent en partie les contenus.
- Quelques sites équipés de panneaux ou pupitres pédagogiques (dunes de bon abri, les faluns du Quiou, marais du Quellen, Hogolo).

Perspectives

- Développer d'autres outils d'interprétation notamment dématérialisés : sentiers avec panneaux, aménagements pédagogiques, point d'intérêt avec QR code (borne)...
- Faire une évaluation de ces outils, retour du public (fonctionnalité, pertinence, intérêt).

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Technicienne espaces naturels en charge de la valorisation.
- Technicienne randonnée en charge de la valorisation des sentiers de randonnée.

AXE STRATÉGIQUE

Communiquer et valoriser les espaces naturels sensibles

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Valoriser les espaces naturels sensibles

Action n°32

Faire des ENS des lieux privilégiés
pour la sensibilisation au patrimoine naturel



Indicateurs

- Animations sur les sites ENS
- Nombre de sites ENS animés (animations scolaires, animations grand public) : 27
- Participation financière du Département :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant		7 980 € + 2 000 € brochure	7 140 € + 2 000 € brochure	x	x	3 440 euros	5 200 euros	6 560 euros	4 000 euros	x
Nombre de structures	9	10	9	x	x	8	9	12	10	x

- Animations sur les sites ENS.
- Nombre de sites ENS animés (animations scolaires, animations grand public) : 27.
- Participation financière du Département.

Bilan

- Sur les deux grands types de fréquentation des ENS (visite libre et visites guidées), on constate une augmentation de la fréquentation globale sur les sites ENS (compteurs) cependant l'information transmise sur la biodiversité lors de visites guidées est en baisse.
- Suppression du dispositif d'aides aux animations estivales en 2019, d'où une offre d'animation en baisse sur les sites. Dispositif relancé en 2022 et supprimé à nouveau en 2025 ;
Malgré un document de communication édité annuellement par LTC pour l'animation des sites naturels du Trégor, la promotion des ENS sur ce secteur se fait de moins en moins suite à l'arrêt du dispositif d'aide, par contre d'autres sites pérennisés par des partenaires (secteur des caps).
- Plus d'événement organisé par le Département depuis 2015, sauf Fête de la Forêt 2025 avec Fibois.

Ces actions de communication pour le Département sont vecteur d'éducation à l'environnement et de promotion de la collectivité.

S'agissant de l'accueil du public sur les sites, l'action départementale se poursuit (cf. fiches 29, 30, 31).

Perspectives

- Partenariat à développer avec les EPCI (le Département prend en charge l'aménagement/entretien des sites naturels, les EPCI prennent en charge l'animation ?).
- Relancer un événement ou une action autour des espaces naturels (pour communiquer sur le réseau de sites ENS et l'action du Département) : ex : campagne d'affichage dans les abribus (Un ENS près de chez vous !).

Niveau de réalisation de l'action	Non débutée	Initiée (action en partie supprimée)	Engagée	En bonne voie	Terminée	Arrêtée
--------------------------------------	-------------	--	---------	---------------	----------	---------

Moyens humains

- Technicien ENS en charge de la valorisation des sites ENS.
- + ensemble du service pour la mise en place d'événementiels.

AXE STRATÉGIQUE

Développer et soutenir l'éducation à l'environnement sur le département

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Assurer une offre pédagogique de qualité avec le réseau Maisons nature

Action n°33

Conforter le réseau Maisons nature des Côtes d'Armor



Indicateurs

- Conventions de partenariat entre le Département et les maisons nature :
 - 7 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (4 ans) pour les 8 maisons nature labellisées renouvelées en 2024.
- Subvention de fonctionnement du Département depuis 2015 et aide aux emplois (EAD et EAL).
- Chiffres clés : en 2024
 - 49 emplois directs
 - 29 295 journées animations (scolaires, centres de loisirs)
 - 32 833 jeunes sensibilisés, dont 4 592 collégiens
 - 741 jeunes bénéficiant d'animations bilingues (breton) au Centre Forêt Bocage
 - 8 096 nuitées
 - 873 visites guidées proposées tout au long de l'année pour 14 362 participants
 - 52 951 visiteurs dans les muséographies
 - 30 expositions temporaires
 - 87 événementiels.
- Édition d'un guide du réseau Maisons nature, réédition en 2025.
- Organisation d'une journée annuelle maisons nature sur une thématique formation des animateurs (Réserve nationale des 7 îles 2025, Muscardin 2024, Atlas départemental du paysage 2023, Outils pédagogiques 2022, École du dehors 2021, Handicap 2020, Maladie de Lyme 2019, araignées de Bretagne 2018, Reptiles amphibiens 2017, Les phasmes et les outils numériques de CAD 2016).

Bilan

- Le Département continue à soutenir le réseau Maisons nature depuis sa création tant financièrement que par l'animation du réseau :
 - Les formations annuelles constituent un temps fort pour fédérer les équipes et se former.
 - Une subvention maintenue mais en baisse au titre du fonctionnement et des emplois associatifs.
- Volonté d'associer les maisons nature sur la compétence collège dans le cadre de l'appel à projet « eau biodiversité dans les collèges » depuis 2019. Leurs interventions auprès des collèges sont reconnues et plébiscitées par les élèves et enseignants (retour très positif dans les bilans transmis par les établissements).

Perspectives

- Maintien de la subvention maisons nature et des aides aux emplois associatifs.
- Animation et communication du Réseau.
- Organisation d'un temps institutionnel avec les Maisons nature et les nouvelles EPCI pour rappeler et renforcer l'implication des politiques publiques départementales (en matière d'éducation à l'environnement) sur les territoires.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Technicienne espaces naturels en charge du suivi de la politique des Maisons nature.

AXE STRATÉGIQUE

Développer et soutenir l'éducation à l'environnement sur le département

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Accompagner les initiatives locales en éducation à l'environnement

Action n°34**Participer à la dynamique d'éducation à l'environnement en Bretagne****Indicateurs**

- Accompagnement annuel du Réseau Éducation à l'Environnement Bretagne (REEB) : subvention annuelle de fonctionnement qui a fluctué de 2015 à 2025 et quelques projets ponctuels soutenus (4 500 € en 2020 et 4 500 € en 2021 pour le projet régional Éduquer à et dans la Nature).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant	7 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	5 500 €	5 500 €	4 000 €

- Nombre de réunions de la Plateforme EEDD/an : 5 par an en moyenne
 - réflexion sur l'EE en Bretagne (bilan du Plan Régional d'Action , perspectives)
 - organisation de temps régionaux de concertation avec les acteurs EE
 - échange et concertation entre les différents partenaires institutionnels
 - thématiques : environnement et santé, école du dehors...
- Class'Eau et Biodiversité- Collège : mise en place en 2018
 - 182 classes accompagnées soit 4 426 collégiens.

Bilan

Le REEB est un acteur incontournable pour promouvoir l'éducation à l'environnement en Bretagne. Son expérience et sa vision d'ensemble des besoins de terrain, permettent d'alimenter la réflexion et de dégager les principaux enjeux à l'échelle du territoire départemental ou régional. Le soutien financier au REEB reste limité au vu des missions accomplies par la structure pour les acteurs départementaux et régionaux (mise en réseau, soutien technique aux projets, formations des acteurs, journées d'échange, outils pédagogiques).

- Mise en place d'un comité stratégique début 2020 afin d'avoir un portage politique et une meilleure visibilité. La plateforme EEDD serait quant à elle transformée en comité technique et travaillerait sur un plan d'action.
- Signature de la Charte Régionale pour l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable en Bretagne et validation en 2024 du premier programme d'action de la plateforme régionale pour 2024-2025.

Perspectives

- Réflexion à poursuivre sur le cadre et la cohérence du soutien départemental aux projets locaux en EE (plan d'action de la plateforme EEDD).
- Lancement d'un appel à Projet « Eduquons à la Nature en 2026 pour accompagner les structures d'EED sur des projets d'investissement.
- Intégration de la thématique EED dans le plan biodiversité / Éducation et mobilisation des costarmoricains.
- Refonte de l'AAP Class Eau et Biodiversité en lien avec l'aménagement des cours de collèges.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Technicien espaces naturels en charge du suivi de l'éducation à l'environnement.



Évaluation et gouvernance



AXE STRATÉGIQUE

Évaluer l'action départementale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Engager une démarche d'évaluation de la politique ENS

Action n°35

Mettre en place une base de données sur les espaces naturels sensibles



Indicateurs

- Structuration de la base de données SIG réalisée à 100 %.
- Intégration des données : 1/3 réalisées.

Bilan

- Acquisition de données et cartographie des aménagements et équipements sur les sites, foncier, habitats naturels, unités de gestion, réseau voies et dessertes SDIS...
- Le nombre de données issues des études et les suivis réalisés sur les ENS sont conséquents. Elles contribuent à l'évaluation de la biodiversité à l'échelle régionale et à son évolution (suivi de populations et inventaires. Ces données brutes sont actuellement hébergées chez les structures associatives ayant réalisé les études.
- Mise à jour des zones de préemption et publication sous Data Armor, reste à finaliser.

Perspectives

- Poursuite de l'intégration des données au sein du service Patrimoine naturel et Biodiversité, notamment pour le suivi des équipements.
- Travail en collaboration avec le GIP de l'Observatoire de l'Environnement et les différentes structures productrices de données pour leur mise à disposition.
- Adhésion à la charte de la plateforme des données naturalistes.
- Intégration sous Open Data à réfléchir au vu de la sensibilité de certaines données naturalistes et au vu du droit de propriété des observations réalisées (dans le cadre des associations environnementales).

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Technicien SIG et ingénieur écologue.

AXE STRATÉGIQUE

Évaluer l'action départementale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Engager une démarche d'évaluation de la politique ENS

Action n°35**Évaluer les actions du schéma****Indicateurs**

- 38 fiches d'évaluation du schéma ENS.
- Une quarantaine d'indicateurs définis.

Bilan

- Évaluation du schéma réalisée à mi parcours (fin 2019) et en fin (2025) : 75% des actions mises en œuvre, dont la moitié avec un taux de réalisation de plus de 50 %.
- Quelques aides financières ont été arrêtées suite à des contraintes budgétaires : Dispositif Armor Nature (mesures agro-environnementales), aides aux observatoires régionaux (contrats nature), aides à l'entretien des terrains du conservatoire, aides aux animations nature.

Perspectives

- Révision de certains indicateurs pour le nouveau schéma espaces naturels et la stratégie biodiversité.
- Intégration de nouveaux indicateurs concernant le changement climatique.
- Sélection des indicateurs représentatif de l'avancement du schéma permettant de dresser un bilan annuel.
- Un certain nombre d'actions étaient une préfiguration de la stratégie biodiversité en cours d'élaboration et basculeront dans le prochain plan biodiversité.

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Ingénieur écologue.
- Techniciens espaces naturels.

AXE STRATÉGIQUE

Évaluer l'action départementale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Améliorer la prise en compte du patrimoine naturel dans les politiques d'aménagement

Action n°37

Communiquer et positionner la politique ENS dans les politiques d'aménagement du territoire



Indicateurs

- Création de nouvelles zones de préemption (surface et nombre).
- Classement des sites naturels remarquables (nombre et surface) en Espaces Naturels Sensibles.
- Soutien des projets de territoire portant sur le patrimoine naturel : Grand Site et PNR.
- Participation au réseau des gestionnaires de sites naturels bretons (comité de pilotage, journées d'échange).
- Connaissance des sites et milieux naturels (hors ENS) sur le territoire départemental.

Bilan

- Création/extension de 12 Zones de préemption sur 1 278 ha.
- 2 Réserves naturelles régionales classées ENS et une Réserve Naturelle Nationale en projet.
- Labellisation Grand Site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel en 2019 intégrant la rédaction du schéma espaces naturels sur ce territoire- Labellisation Parc Naturel Régional Rance Côte d'Émeraude obtenue en 2024.
- 4 journées par an consacrées aux journées d'échanges de l'AGENB - participation à la mise en place de l'Agence Bretonne de la Biodiversité et à la conférence Bretonne de la Biodiversité.
- Organisation de 3 Ateliers Biodiversité en Côtes d'Armor en partenariat avec l'ABB.
- Des inventaires de territoire réalisés par le Département et une participation au financement d'une nouvelle cartographie régionale des végétations (réalisée par le CBNB).

Perspectives

- Réflexion pour travailler conjointement avec les EPCI sur la mise en œuvre des plans d'actions des Atlas de la Biodiversité intercommunale ou des Trames Verte et Bleue sur le patrimoine foncier départemental (délaisés routiers, périmètre de protection de captage d'eau, travaux sur cours d'eau en lien avec l'Aster, Aménagement rural, ...).
- Poursuite du soutien aux projets de territoire (renouvellement label Grand Site en 2026) en renforçant la complémentarité des actions et ancrage local.
- Réflexion sur la couverture en sites ENS sur les secteurs du département sur lesquels des espaces naturels remarquables ont été identifiés (Méné, Rance notamment).

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Cheffe de service.
- Ingénieur écologue.
- Technicienne en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

AXE STRATÉGIQUE

Évaluer l'action départementale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Améliorer la prise en compte du patrimoine naturel dans les politiques d'aménagement

Action n°38

Améliorer la transversalité inter-services pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques départementales

**Indicateurs**

- Nombre de projets en commun avec les autres directions.
- Communication et régularité des échanges.

Bilan

- Restauration de la continuité écologique du ruisseau sur l'ENS Vallée du moulin de la mer (projet ASTER/ENS).
- Rédaction du cahier des charges de l'étude sur les fonctionnalités hydrauliques et écologiques du marais de Trestel avec ASTER.
- Fermeture et déviation de la route départementale RD 28 pour préserver les amphibiens des landes de la Poterie (ATD et DIM).
- Participation aux groupe de travail sur l'entretien et la gestion des dépendances vertes et bleues des routes départementales (DIM).
- Rédaction et mise en œuvre d'un marché diagnostic chiroptères et avifaune pour la DIRIMMO.
- Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts des collèges avec les MDD/Éducation et DIRIMO.
- Instruction commune des PLU/PLUi.

Perspectives

- Stratégie biodiversité départementale lancée en 2025.
- Évaluation de l'implication des différents services départementaux dans les politiques à l'interface entre biodiversité et aménagement du territoire (transversalité).
- Démarche intégrée à la stratégie biodiversité régionale.
- Réflexion pour étendre la mise en œuvre d'une gestion différenciée pour :
 - les dépendances routières et les délaissés routiers
 - les voies vertes
 - les espaces verts des propriétés départementales : collèges et bâtiments.
- Hiérarchisation des points noirs en terme de TVB (obstacles de franchissement faune/flore) sur le territoire départemental pour en décliner un plan d'action opérationnel.
- Élargissement des sujets de biodiversité avec les EPCI (coordination, complémentarité des stratégies d'intervention foncière).

Niveau de réalisation de l'action

Non débutée

Initiée

Engagée

En bonne voie

Terminée

Arrêtée

Moyens humains

- Service Patrimoine Nature.
- Service Eau et aménagement rural.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	Évaluation
AXE 1 AMÉLIORER L'EXPERTISE AFIN DE RENFORCER NOTRE CAPACITÉ À PROTÉGER LES ESPACES NATURELS	1-1 Renforcer la connaissance sur les espaces naturels sensibles	1	Réaliser des diagnostics écologiques sur les ENS	
		2	Évaluer l'état de conservation des sites naturels départementaux	
	1.2 Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité à l'échelle départementale	3	Poursuivre et actualiser l'inventaire des sites naturels remarquables	
		4	Améliorer la connaissance sur les habitats et les espèces prioritaires du département	
		5	Poursuivre les partenariats avec les acteurs associatifs et scientifiques de la protection de la nature	
		6	Réaliser un atlas des paysages des Côtes d'Armor	
		7	Contribuer à la gestion des espèces invasives, exotiques ou à problème sanitaire	
		8	Améliorer et diffuser la connaissance sur le patrimoine géologique	
AXE 2 ASSURER À LONG TERME LA PRÉSERVATION DES SITES NATURELS MAJEURS DU DÉPARTEMENT (SITES ENS ET D'AUTRES SITES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL)	2.1 Conforter les réseaux d'espaces naturels sensibles par l'acquisition d'espaces naturels remarquables	9	Définir un schéma d'intervention foncière	
		10	Poursuivre la création et l'actualisation des zones de préemption	
		11	Définir une stratégie foncière concertée avec les acteurs fonciers	
	2.2 Préserver les espaces naturels remarquables par voie de convention	12	Poursuivre les conventions d'ouverture au public et de gestion sur les sites naturels	
	2.3 Veiller à la reconnaissance et la préservation des espaces naturels remarquables dans les documents d'urbanisme et d'aménagement	13	Prendre en compte les espaces naturels dans les documents d'urbanisme et d'aménagement	

Thématiques

■ Connaissance
 ■ Maîtrise foncière
 ■ Gestion et aménagement
 ■ Valorisation et éducation à l'environnement
 ■ Évaluation et gouvernance

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	Évaluation
AXE 3 PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET GÉOLOGIQUE REMARQUABLE SUR LES SITES DÉPARTEMENTAUX	3.1 Réaliser des outils de planification sur les sites naturels majeurs	14	Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion et plan d'aménagement forestier sur les sites départementaux	
	3.2 Assurer le bon état de conservation des milieux naturels	15	Poursuivre la gestion éco-pastorale sur les sites naturels ouverts (landes, prairies et marais)	
		16	Poursuivre le conventionnement Armor nature sur les espaces naturels agricoles à très forte valeur patrimoniale	
		17	Restaurer ou maintenir en bon état de conservation des habitats naturels prioritaires ou remarquables	
AXE 4 AMÉNAGER ET GÉRER DURABLEMENT LES SITES	4.1 Organiser les usages dans le respect de la biodiversité et en veillant à la sécurité du public	18	Aménager les sites naturels pour l'accueil du public	
	4.2 Optimiser le suivi et l'entretien des sites	19	Évaluer et suivre régulièrement la fréquentation des sites	
	4.3 Développer l'accessibilité des sites naturels	20	Mettre en place et valoriser un réseau de sites ENS accessible à tous les publics et aux personnes en situation de handicap	
	4.4 Être en cohérence avec l'agenda 21 du Département	21	Contractualiser avec des entreprises d'insertion pour l'entretien et l'aménagement des sites	
AXE 5 PROMOUVOIR UNE GESTION INTÉGRÉE DES USAGES	5.1 Organiser les usages dans le respect de la biodiversité et en veillant à la sécurité du public	22	Maîtriser les pratiques de sports nature régulières sur les espaces naturels sensibles	
		23	Maîtriser les événementiels sur les ENS	
		24	Maîtriser les pratiques de chasse sur les ENS	
		25	Mettre en place une charte d'usages sur les espaces naturels	
AXE 6 CONTRIBUER À LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT	6.1 Accompagner les collectivités locales sur les territoires	26	Accompagner les collectivités locales pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral	
		27	Accompagner les projets de protection et de valorisation du patrimoine naturel, d'ampleur régionale ou nationale	
AXE 7 AMÉLIORER L'EXPERTISE AFIN DE RENFORCER NOTRE CAPACITÉ À PROTÉGER LES ESPACES NATURELS	7.1 Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité à l'échelle départementale	28	Prendre en compte la Trame verte et bleue dans les politiques du Département	

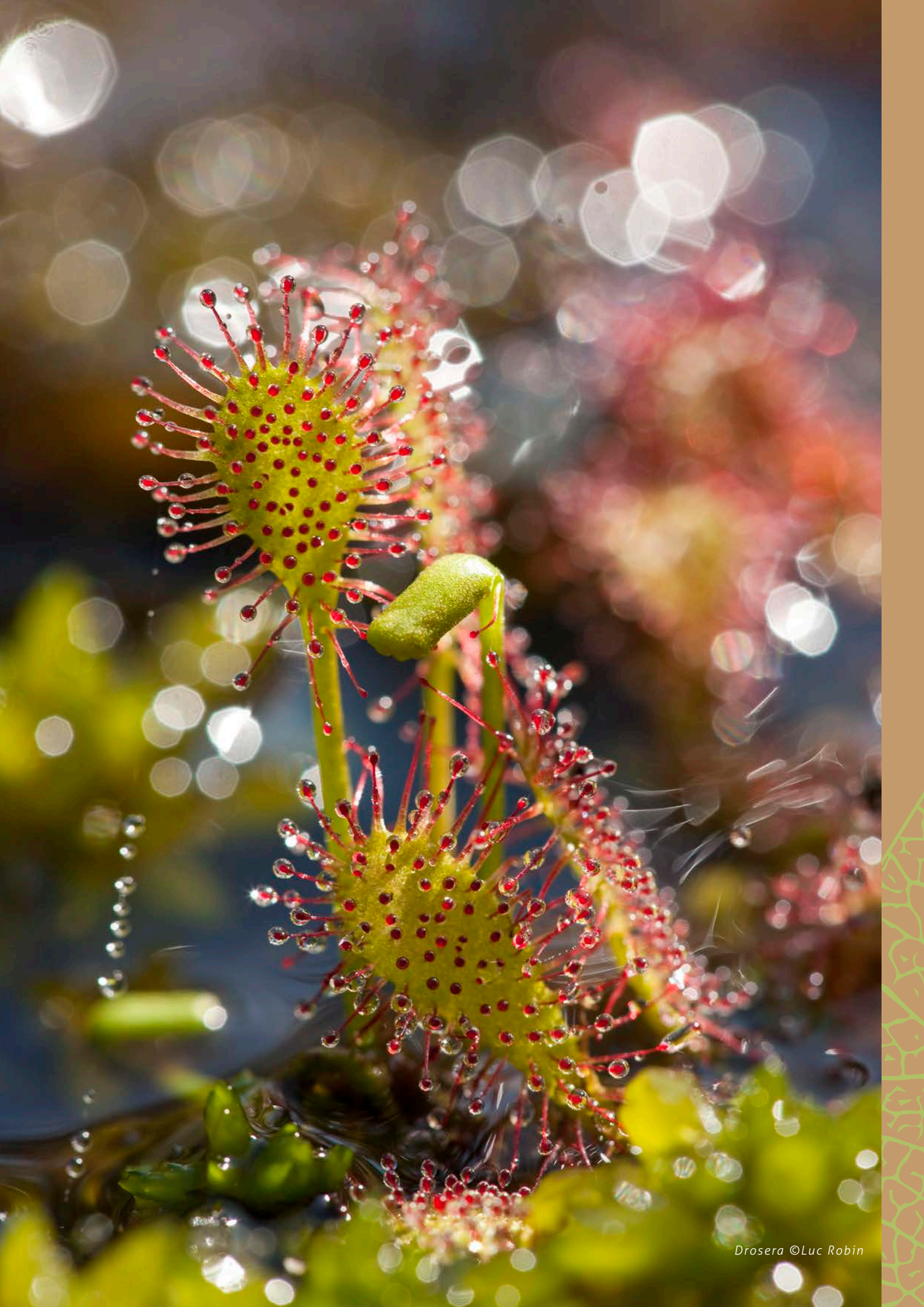
Thématiques

 Connaissance
  Maîtrise foncière
  Gestion et aménagement
  Valorisation et éducation à l'environnement
  Évaluation et gouvernance

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions	Évaluation
AXE 8 COMMUNIQUER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES	8.1 Faciliter l'accès à l'information et mieux communiquer sur les espaces naturels sensibles du Département	29	Définir une stratégie de communication sur les ENS	
		30	Développer les outils numériques pour les ENS	
	8.2 Valoriser les espaces naturels sensibles	31	Développer l'interprétation sur les principaux ENS	
		32	Faire des ENS des lieux privilégiés pour la sensibilisation au patrimoine naturel	
AXE 9 DÉVELOPPER ET SOUTENIR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SUR LE DÉPARTEMENT	9.1 Assurer une offre pédagogique de qualité avec le réseau Maisons Nature	33	Conforter le réseau Maisons Nature des Côtes d'Armor	
	9.2 Accompagner les initiatives locales en Éducation à l'Environnement	34	Participer à la dynamique d'éducation à l'environnement en Bretagne	
AXE 10 ÉVALUER L'ACTION DÉPARTEMENTALE	10.1 Engager une démarche d'évaluation de la politique ENS	35	Mettre en place une base de données sur les ENS	
		36	Évaluer les actions du schéma	
	10.2 Améliorer la prise en compte du patrimoine naturel dans les politiques d'aménagement	37	Communiquer et positionner la politique ENS dans les politiques d'aménagement du territoire	
		38	Améliorer la transversalité inter-services pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques départementales	

Thématiques

■ Connaissance
■ Maîtrise foncière
■ Gestion et aménagement
■ Valorisation et éducation à l'environnement
■ Évaluation et gouvernance





PARTIE 3

Bilan par indicateur



Thèmes / indicateurs	Questionnement	Réponses, premiers éléments d'analyse
I - DONNÉES GÉNÉRALES ENS		
1 - Nombre de sites majeurs ENS	Combien de sites majeurs acquis ou conventionnés ?	• 50 sites majeurs (dont RNR Plounérin et Lann Bern) acquis ou conventionnés sur 58 sites ENS.
2 - Localisation site Territoire MDD	Quelle répartition des sites sur le territoire ?	• 8 sites majeurs MDD de Dinan. • 16 sites majeurs MDD de Lannion. • 18 sites majeurs MDD de Guingamp. • 5 sites majeurs MDD de Loudéac. • 11 sites majeurs MDD de St-Brieuc.
3 - Surface (ha) ENS	Quelle superficie en ENS (acquis ou en convention de gestion) ?	• 3 003 ha acquis au titre des ENS. • 480 ha en convention de gestion labellisés ENS. >Total : 3 483 ha (2025).
II - INTÉRÊT ET ÉTAT DE CONSERVATION DES ENS		
4 - Intérêt du site (valeur patrimoniale)	Combien de sites ENS d'intérêt régional, départemental, intercommunal, local ?	Sur 55 sites ENS évalués : • 15 sites d'intérêt majeur pour le Département • 21 sites à fort intérêt pour le Département • 19 sites d'intérêt local.
5 - Appréciation de l'état de conservation des sites à l'issue du schéma	Combien de site en bon état général (moyen état, ou mauvais état) ?	Sur 49 sites ENS évalués : • 24 estimés en bon état général de conservation • 20 estimés en état moyen de conservation • 5 estimés en état dégradé, à restaurer.
III - FONCIER		
6 - Nombre de transactions foncières réalisées depuis 2015	Combien de transactions (acquisitions) réalisées ou en cours depuis 2015 ?	• 83 acquisitions dont 26 sur le littoral. • Montant total 663 000 €. • Participation financière acquisition Bulat Plestivien (50 000 €).
7 - Surface acquise ou en cours d'acquisition	Quelle surface acquise ? > Surface acquise en communes littorales ? > Surface acquise en communes intérieures ?	• 142 ha acquis pendant la durée du schéma dont 30 ha sur les communes littorales et 112 ha sur les communes intérieures. • Acquisitions importantes : Corbinière des landes, Marais du Quellen et Saint-Michel/Plestin.
8 - Surface rétrocédée au Conservatoire du littoral	Quelle surface rétrocédée au Conservatoire du littoral ?	• 45 ha rétrocédés.
9 - Nombre de zones de préemption créées et surfaces en zone de préemption créées ou en cours d'élaboration	Combien de zones de préemption créées et surface ?	• 1 278 ha en ZP en plus depuis 2015. • 10 ZP créées depuis 2015 : Pordic/Plérin, Binic/Étable, Trébeurden, Saint-Brieuc/Languieux, Fréhel, Plevenon, Matignon, Saint-Nicodème, Plounérin et Peumerit-Quintin.
10 - Nombre de conventions de gestion et d'ouverture au public	Combien de convention de gestion et d'ouverture au public mises en place depuis 2015 ?	• 4 sites en convention de gestion 285 ha : Aganton et Castel Ere 25 ha (Pleumeur-Bodou), Landes de Liscuis 250 ha, Fosse Eyraud 7 ha et Carrière du Sémaphore 3 ha (Erquy). • 3 conventions ouverture au public non renouvelées (Quenecan, Coat Liou et Bois de Caurel).
11 - Nombre d'avis sur projets ou documents d'urbanisme en matière d'ENS	Combien d'avis donnés par an depuis 2015 ?	> 359 avis donnés dans le cadre élaboration /révision documents urbanisme et projet soumis à avis • 2015: 19 • 2016 : 34 • 2017 : 52 • 2018 : 48 • 2019 : 55 • 2020 : 38 • 2021 : 38 • 2023 : 25 • 2024 : 27 • 2025 : 23.

Thèmes / indicateurs	Questionnement	Réponses, premiers éléments d'analyse
IV - DOCUMENTS DE GESTION		
12 - Nombre de documents cadre de gestion	Combien de plans de gestion établis, en cours et restant à établir ?	> Réalisés : • 15 documents détaillés • 4 documents simplifiés. > En cours d'élaboration : • 6 documents détaillés • 2 documents simplifiés. > Besoins : • 12 plans de gestion détaillés • 2 plans de gestion simplifiés • 3 cartes simples de gestion.
V - CONNAISSANCE		
13 - État initial de la connaissance sur les sites	Combien de sites ENS avec un bon état de la connaissance, un état moyen ou un mauvais état de la connaissance ? Remarque : indicateur à relier aux enjeux de préservation (grands, moyens ou petits sites).	• 25 sites avec une bonne connaissance. • 5 sites avec un effort important à réaliser. • 21 sites avec un effort modéré à réaliser. • 4 sites sans besoin de connaissance.
14 - État d'avancement/engagement des suivis scientifiques (espèces ou habitats naturels remarquables) à réaliser	Nombre de sites ENS avec un bon état d'avancement des suivis, un état moyen ou mauvais état d'engagement des suivis ? Remarque : indicateur à relier aux enjeux de préservation (grands, moyens ou petits sites).	• 9 sites avec un suivi Habitats, Faune ou Flore régulier réalisé. • 2 sites nécessitant un effort important à réaliser. • 19 sites avec un effort modéré à apporter. • 25 sites sans besoins d'acquisition de connaissance.
15 - Thèmes des principaux suivis réalisés	Liste des espèces ou groupes suivis.	Espèces remarquables : • Sphaigne de la Pylaie • Petite Centaurée Faux Scille • Ophrys sulcata • Pyrole à feuilles rondes • Parisette à 4 feuilles • Epipactis néerlandica • Hyménophylles • Coléanthe délicat • Agrion de Mercure • Azuré des Mouillères • Triton marbré • Mulette perlière • Suivis chiroptères • Suivis sternes reproductrices.
16 - Cartographies de végétation réalisées ou à réaliser sur les sites	Combien de cartographies de végétation réalisées ou à réaliser ?	> Nombre de sites cartographiés : • 26 sites majeurs cartographiés (sur 32) • 3 sites moyens cartographiés sur 14. > Total : 29 sites cartographiés sur 46. > Nombre de sites où une cartographie de végétation serait à réaliser, ajuster ou réviser : • 8 grands, • 9 moyens, • 3 petits. > Total : 20 sites.
17 - Surface des ENS couvert en cartographie de végétation / non dotés de cartographie de végétation	Quelle surface couverte en cartographie de végétation / à couvrir en cartographie de végétation ?	• 2 160 ha cartographiés. • 1 136 ha à cartographier, ajuster ou à réviser. • 40 ha en cours de réalisation. • 98 ha sans besoin de cartographie de végétation. <i>Remarque :</i> la cartographie régionale de végétation va doter ces sites d'une première cartographie de végétation simplifiée.

Thèmes / indicateurs	Questionnement	Réponses, premiers éléments d'analyse
18 - Nombre de sites expertisés par le CBNB	Combien de sites expertisés depuis 2015 par le CBNB (ENS et ENR, ZP) ?	• 48 sites expertisés par le CBNB.
19 - Nombre de conventions de partenariat (études et suivi) par an	Combien de convention de partenariat/ an avec les structures chargées du suivi scientifique ?	• 12 conventions/an pour études et suivis sur les 10 ans.
20 - Nombre de contrats nature ou observatoires régionaux de la biodiversité co-financés	Combien de contrats nature ou observatoires co-financés ?	• 9 contrats nature ou observatoires régionaux de la biodiversité co-financés. • Adhésion OEB depuis 2023.
VI – GESTION D'ENTRETIEN		
21 - Nombre de sites avec Contrat d'entretien / gestion en cours	Combien de sites ENS dotés d'un CEG et à doter de CEG ?	• 29 sites ENS dotés d'un CEG.
22 - Nombre Site avec Contrat d'entretien / gestion confié à l'Insertion	Combien de sites ENS gérés par l'insertion	• 20 sites entretenus avec des entreprises d'insertion en 2025.
23 - Surface ENS gérée par pâturage (régie)	Quelle surface gérée par pâturage (régie) ?	• Marais du Quellen (12 ha).
24 - Sites ENS sous convention agricole	Quelle surface gérée par pâturage (partenariat agricole ou prestations écopâturage) ?	> 59 ha • Cap d'Erquy • Marais de Trestel • Landes de Locarn • Ville Berneuf • Étang de Plounérin (transfert) • Vallée du Blavet / Toulgoulic • Vallée du légier - Bois de Keroual Kergrist • Faluns du Quiou • Quelfénec • Château du Guildo (éco pâturage) • Retenue de Kerné Uhel • Domaine de Bon Repos (pâturage et éco pâturage) • Rohannech'h (éco pâturage).
25 - Nombre de partenariats agricoles sur sites ENS	Combien de partenariat agricole sur les sites ENS ?	• 18 exploitants sur 71 ha (en intégrant les retenues Gouët et Blavet).
VII - USAGES		
26 - Nombre de sites avec charte des usages (ou règlement) réalisés ou à réaliser	Combien de sites ENS dotés d'un règlement ENS (ou équivalent) à et à doter d'un règlement ?	• 2 sites avec règlements – cap Erquy et Pointe de Guilben.
27 - Nombre de sites avec convention de chasse	Combien de sites ENS (et départementaux) dotés d'une convention de chasse ou à doter d'une convention de chasse ?	• 17 sites dotés de convention de chasse. • 2 sites en réserve de chasse (Marais du Quellen, Bon Abri). > Nouvelles pratiques : tir sélectif d'été en 2016 sur Avaugour et Beffou et traque affût en 2023 sur Beffou , chasse à courre sur AVBM en 2016-arrêt en 2021.
28 - Nombre de manifestations autorisées sur sites	Combien de manifestations sportives ou culturelles autorisées sur les sites ?	• Entre 30 et 40 manifestations recensées sur les espaces naturels.
VIII– OUVERTURE, ACCUEIL DU PUBLIC, VALORISATION		
29 - Nombre de sites ouverts au public	Combien de sites ENS ouverts au public ?	• 54 sites ouverts au public. • 4 sites non ouverts.
30 - Nombre de sites avec boucle de randonnée balisée	Combien de sites ENS avec boucle de randonnées ?	• 54 sites avec une boucle ou un sentier balisés.
31 - Sites aménagés ou susceptibles d'être aménager pour les PMR	Combien de sites ENS aménagés pour les PMR ou susceptibles d'être aménagés pour les PMR ?	• 7 sites aménagés PMR (dont 1 seul pendant la durée du schéma). • 4 sites pouvant faire l'objet d'aménagements. • 47 sites non adaptés.

Thèmes / indicateurs	Questionnement	Réponses, premiers éléments d'analyse
32 - Nombres de site équipés d'outil d'interprétation ou à équiper	Combien de sites ENS équipés d'outils d'interprétation ou à équiper d'outils d'interprétation ?	• 11 sites équipés de sentiers d'interprétation. • 8 sites équipés de pupitres pédagogiques. • 4 sites équipés d'observatoires. • 7 sites en projet. • 38 sites sans équipements.
33 - Nombre de sites dotés de dépliants et à doter de dépliants	Combien de sites ENS dotés d'un dépliant de présentation ?	• 12 sites bénéficiant d'un dépliant récent. • 7 sites à réaliser dans la nouvelle collection. • 3 sites bénéficiant d'une carte randonnée. • 36 sites sans besoin.
34 - État de la signalétique routière directionnelle sur les sites	Combien de site à dotés de signalétique directionnelle routière complémentaire ?	• 22 sites bénéficiant d'une signalétique routière. • 8 sites à l'étude. • 1 site à faire. • 24 sites sans besoin.
35 - Nombre de fiches thématiques réalisées pour sites internet	Combien de fiches thématiques créées et mise en ligne sur site internet ?	• 27 fiches sur les sites. • 7 synthèses thématiques.
36 - Nombre de manifestations / festivals suivis depuis 2015	Combien de manifestations / festivals sur les sites ENS depuis 2015 ?	• Escapades Nature en 2016. • Fête de la Forêt en 2025. • Un dimanche en forêt chaque année.



Lac de Guerlédan © Emmanuel Holder



Département des Côtes d'Armor
Direction de l'Environnement

Patrimoine naturel et biodiversité

9 place du Général de Gaulles

CS 42371 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

cotesdarmor.fr



Côtes d'Armor
le Département



Dpt22/DIRCOM/KL/07/2026